

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 28 mai 2019

Le mardi 28 mai 2019, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 22 mai 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M^{me} Agnès BERTRAND, M^{me} Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M^{me} Marie-Claire CARRERE-GEE, M^{me} Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS, M^{me} Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Étienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, M^{me} Carine PETIT, M^{me} Danièle POURTAUD, M. Hervé de la MOISSONNIERE, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M^{me} Marianne AUFFRET, *jusqu'à la délibération 2019 DASES 134*
M. Hervé BÉGUÉ,
M^{me} Valérie MAUPAS,
M^{me} Olivia POLSKI,
M. Hermano SANCHES RUIVO,
M^{me} Mélody TONOLLI,
M. Félix de VIDAS,

Dont les mandataires sont respectivement :

M^{me} Carine PETIT,
M^{me} Catherine CHEVALIER,
M^{me} Agnès BERTRAND,
M. Didier ANTONELLI,
M. Amine BOUABBAS,
M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS,

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIERE, *jusqu'à la délibération 2019 DVD 17*
M. Amine BOUABBAS, *jusqu'à la délibération 14 2019 12*
M. Pascal CHERKI,
M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ,
M^{me} Caroline MECARY,
M. Étienne MERCIER, *jusqu'à la délibération 14 2019 11*
M. Yves OGÉ, *à partir de délibération V14 2019 10*
M^{me} Danièle POURTAUD, *jusqu'à la délibération 2019 DASES 82*

M^{me} PETIT ouvre la séance à 19 h 18.

M^{me} PETIT

Je vais en premier lieu vous faire part des procurations qui m'ont été transmises : M. Hervé BÉGUÉ, qui est absent pour raisons familiales et donne procuration à M^{me} Catherine CHEVALIER, M^{me} Valérie MAUPAS qui donne procuration à M^{me} Agnès BERTRAND, M^{me} Marianne AUFFRET, qui est absente pour raisons professionnelles et qui m'a donné pouvoir, sachant que cette dernière pourra nous rejoindre selon l'horaire d'arrivée de son train, M^{me} Mélody TONOLLI, également absente pour raisons professionnelles et qui a donné pouvoir à M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS et M. Félix de VIDAS, qui donne pouvoir à M^{me} Catherine CHEVALLIER. J'ai également reçu les excuses de M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ qui ne pouvait pas être là pour des raisons professionnelles, et M^{me} Olivia POLSKI s'excuse.

Je vous propose de commencer la séance par l'adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 mars dernier. Y a-t-il des observations ?

– Projet de délibération 14 2019 09 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 mars 2019.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} CARRERE-GEE

Je vous remercie Madame la Maire. Lors de ce conseil, j'avais posé une question concernant les travaux de désamiantage place d'Alésia en demandant un relevé des mesures d'amiantes qui avaient été effectuées avant les travaux, sachant que cela avait entraîné leur allongement travaux, comme cela est le cas dans l'ensemble du 14^e arrondissement. Sans vouloir contester la nécessité de ces travaux de désamiantage, j'avais demandé les relevés de mesure et vous m'aviez indiqué que je les recevrais par email. Or, cela ne s'est pas produit. Cela n'est pas grave, mais je vous saurais gré de bien vouloir demander aux services de nous les transmettre, ainsi que les relevés rue Didot, afin d'évaluer la concentration d'amiante et le surcoût lié à ces travaux.

Si vous me le permettez Madame la Maire, tout en m'excusant de vous demander cela, mais face à l'urgence, sachez que j'ai rencontré beaucoup de commerçants rue Didot, pour qui la conjonction du blocage de la route et la présence de deux murs de barrières du fait de ce dernier et empêchant les piétons de traverser fait que les commerces, déjà fragilisés, demandent à ce que les mesures d'indemnisations soient engagées sous forme d'avance. Des commerçants et des restaurateurs risquent en leur absence de ne pas survivre aux travaux. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Il s'agit d'un oubli de mon cabinet et je dis cela avec l'autorisation de ma directrice de cabinet : les informations seront transmises. Concernant la rue Didot, je me suis rendue sur place, ainsi que M^{me} Sylvie LEKIN, et nous avons conduit, il y a maintenant un an, plusieurs réunions avec les commerçants, afin de préparer le projet de requalification de la rue Didot, de prendre connaissance avec eux de toutes les dimensions de ce projet telles que les emplacements et les besoins de livraisons. Nous avons par ailleurs bien expliqué qu'il y aurait des phases complexes de désamiantages, cela leur ayant été signalé de visu. Comme cela a également été expliqué aux habitantes, il y a eu un problème de communication que j'ai publiquement reconnu, de manière très franche et honnête. Le désamiantage est la phase la plus compliquée du chantier, cela ayant été le cas rue Daguerre, où, tronçon par tronçon, sur des phases plus longues et plus complexes, la rue était complètement fermée à la circulation et sans trottoir. La procédure d'indemnisation est simple : nous allons à nouveau faire passer une information très précise aux commerçants, puisque ces derniers nous ont écrit pour nous transmettre un certain nombre de questions ; ils avaient connaissance de ces travaux, mais lors de leur mise en œuvre, cela est en effet très compliqué. Nous sommes là pour les accompagner et pour faire en sorte de suivre le chantier, afin que ce dernier se déroule dans les temps prévus, soit trois semaines de désamiantage.

Tronçon par tronçon, les habitants ont également été informés de ces travaux, mais ils s'énervent au démarrage de ceux-ci, car cela bouscule et le quotidien, les activités et, en partie, la mobilité. Nous allons réintervenir auprès des habitants et des commerçants de la rue, nous y retournerons, sachant que nous privilégions le contact direct. Sachant que pour les procédures d'indemnisation, cela est extrêmement classique puisque ce ne sont pas les premiers travaux qui concernent des rues et artères très commerçantes. Cela sera étudié comme c'est d'usage à l'occasion de tout chantier de voirie. Les mesures et diagnostics vous seront transmis, ainsi que les procédures des entreprises, qui respectent toutes les précautions, et pour leurs employés, et pour les riverains.

DÉLIBÉRATION N° 65

– 14 2019 09 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 mars 2019

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du lundi 18 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 dont 6 pouvoirs
Pour : 23 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 14 2019 10 Élection du président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2018.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose que nous procédions à l'élection du président de séance, puisque nous allons aborder le Compte Administratif 2018 de l'état spécial du 14^e arrondissement. Vous savez que le code des collectivités me demande, en tant qu'ordonnateur et Maire, de ne pas prendre part au vote, ne pouvant être juge et partie, et de désigner en conséquence une autre présidente de séance en la personne de M^{me} Elisabeth GUY DUBOIS.

DÉLIBÉRATION N° 66

– 14 2019 10 Élection du président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2018.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 23 dont 6 pouvoirs
Pour : 23 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 14 19 11 Approbation du compte administratif 2018 de l'état spécial du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Elisabeth GUY DUBOIS

M^{me} PETIT

M^{me} Elisabeth GUY DUBOIS va vous présenter le rapport du Compte Administratif, et je sortirai pour le vote.

M^{me} GUY DUBOIS

Bonsoir mes chers collègues. Je vais me permettre de lire le rapport.

En application des dispositions du code général des collectivités locales, la Maire de l'arrondissement, ordonnatrice de l'état spécial dit l'ÉSA du 14^e arrondissement, est tenue à la clôture de l'exercice budgétaire qui est intervenu le 31 décembre dernier, d'établir le compte administratif de l'ÉSA pour 2018 et d'en rendre compte au conseil d'arrondissement qui doit l'approuver.

Pour mémoire, le Compte Administratif retrace toutes les opérations d'exécution du budget, en rapprochant les prévisions aux autorisations inscrites au budget, c'est-à-dire la notion de crédit ouvert, des réalisations effectives en dépenses, c'est-à-dire la notion de dépense mandatée, et en recettes, c'est la notion de recettes prévues et de titres émis. Il a la même structure que le budget primitif auquel il correspond, ce qui permet de faire ressortir dans une balance générale le total des opérations réalisées au titre des sections d'investissement et de fonctionnement. Ce document est soumis au Conseil d'Arrondissement puis au Conseil de Paris qui doit l'adopter avant le 30 juin suivant l'exercice. Une fois ce Compte Administratif approuvé, que le budget supplémentaire de l'ÉSA 2019 pourra être proposé au vote de notre assemblée délibérante puis au Conseil de Paris. Dans ce cadre, et compte tenu du calendrier prévisionnel de ces deux assemblées pour le premier semestre de cette année, il nous est proposé d'adopter durant cette séance le Compte Administratif 2018. Le budget supplémentaire pourra être ensuite soumis lors de la prochaine réunion de notre assemblée, c'est-à-dire le 24 juin prochain. Le Conseil de Paris délibérant sur ces deux documents budgétaires en sa séance des 8, 9 et 10 juillet prochain.

La structure du présent Compte Administratif est identique à celle des comptes des années passées pour chacune des fonctions budgétaires et des trois dotations qui composent l'ÉSA, c'est-à-dire la dotation d'animation locale dite la DAL, la gestion locale, dite DGL et la section de fonctionnement et dotation aux investissements, en section DI de la section investissements. Sont regroupées en trois colonnes les informations suivantes, en page une et deux du document dont vous disposez : la colonne crédits ouverts, qui retrace les crédits du budget primitif 2018 ainsi que ceux, supplémentaires 2018, soit au total 9 927 772,58 €, dont 821 157,54 € au titre de la DAL et 7 670 455,79 € au titre de la DGL, soit un total de 8 491 613,33 € en section de fonctionnement, et 736 159,25 € en section d'investissements. La colonne des dépenses mandatées, soit un total de 8 160 666,14 €, dont 607 156,82 € au titre de la DAL, 7 295 984,31 € au titre de la DGL, soit un total de 7 903 541,13 € en section de fonctionnement, et 257 125,01 € en section d'investissements. Cette colonne correspond aux dépenses qui, une fois engagées, ont fait l'objet soit d'un règlement direct au fournisseur, soit un remboursement au budget général de la Ville, c'est-à-dire les fluides par exemple. Enfin, la colonne crédits à reporter correspond au solde d'exécution de l'ÉSA, c'est-à-dire le solde qui nous sera proposé de reporter intégralement au budget supplémentaire 2019. Il s'agit d'une somme de 1 067 106,44 €, dont 213 600,72 € au titre de la DAL et 374 471,48 € au titre de la DGL, soit un total de 588 072,20 € en section de fonctionnement, et 479 034,24 € en section d'investissements. Ces crédits à reporter regroupent les crédits libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits votés en 2018 qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement, et les crédits 2018 qui ont fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement en 2018, les paiements des factures étant alors effectués en 2019.

Pour 2018, le taux global de mandatement, rapport des factures payées *versus* montant des crédits ouverts de l'état spécial du 14^e arrondissement, toutes dotations confondues, s'établit à 88,44 %, soit un taux supérieur à celui de 2017, qui était de 85,61 %. Le taux global d'engagement c'est-à-dire le rapport entre les commandes effectuées et les crédits ouverts s'élève à 94,74 %, contre 92,2 % en 2017. Pour mémoire, l'écart entre le taux d'engagement et le taux de mandatement s'explique par le fait que certaines prestations ou achats commandés en 2018 ont été effectués en ou ont fait l'objet d'une facturation à une date n'ayant pas permis de constater le service fait et de procéder au mandatement avant la date de clôture budgétaire, soit fin novembre pour les dépenses en investissement, et mi-décembre pour les dépenses de fonctionnement. Les pages cinq à douze pour les dépenses de fonctionnement, et quatorze pour les investissements, détaille ces informations par rubriques et nature budgétaire, sachant que les dépenses des conseils de quartiers ainsi que celles effectuées au titre des travaux urgents font désormais l'objet d'une rubrique propre, ceci, afin d'en assurer une meilleure lisibilité. Cette présentation détaillée permet de formuler les observations qui vont suivre.

S'agissant des dotations inscrites sur la section de fonctionnement (DAL et DGL) : l'augmentation du taux global de mandatement traduit une plus grande adéquation entre les demandes budgétaires des différents services opérationnels et des directions, et l'analyse par la Mairie d'arrondissement des besoins et des prévisions budgétaires qui en découlent. À cet égard, le dialogue de gestion entre ces services et la direction générale de la Mairie est le moyen, par le processus d'échanges mis en œuvre, d'affiner l'expression des besoins et de disposer tout au long de l'année de leviers pour suivre au plus près l'exécution des budgets et permettre, notamment par virement ou transfert, l'adaptation des prévisions de dépenses aux besoins effectifs.

Ces modalités de travail ont ainsi permis d'atteindre des taux de mandatement largement supérieurs à 90 % pour certaines rubriques comme pour les crèches et garderies, avec un taux de 93,62 %, les espaces verts urbains, avec un taux de 97,22 %, les écoles maternelles et primaires, où le taux est supérieur à 98 %, et les espaces jeunes, qui affiche un taux de 100 %. L'approche plus économe et maîtrisée de certaines lignes de dépenses, adoptée depuis plusieurs années, s'est poursuivie et a donné l'opportunité de dégager de nouvelles marges de manœuvre, sans détériorer la qualité des services rendus. Cela concerne les dépenses relatives aux postes fêtes et cérémonies, réceptions, frais de gardiennage et fournitures administratives. La disponibilité des crédits pour les travaux urgents (rubrique 0282) constitue pour l'arrondissement une véritable souplesse, permettant de disposer de moyens pour répondre aux nombreux besoins ponctuels de travaux qui s'expriment tout au long de l'année. Cette ligne budgétaire est engagée depuis deux ans à 100 % des crédits ouverts. En 2018, afin de disposer de marges complémentaires en ce domaine, l'inscription d'une nature budgétaire en 020 (entretien et réparations sur biens) faisant usage de crédits constitués des marges de manœuvre dégagées, a permis de disposer de crédits de l'ordre de 82 591 € pour financer les petits travaux de réparation dans les équipements de l'arrondissement comme les écoles et les crèches (réparation de vitres brisées, de stores défectueux, systèmes de sécurité, etc.).

S'agissant de la dotation d'investissement, le taux de mandatement, exceptionnellement bas (34,93 %), résulte de deux facteurs. Le premier étant qu'une partie des crédits relevant de la part principale de la dotation a été volontairement mise en réserve, afin d'être transférée dans le budget d'investissements de la Ville, ce qui sera proposé dans le cadre du budget supplémentaire 2019, en vue d'une autorisation de programme, afin de mener à bien les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'annexe de la Mairie. Le second élément étant relatif à la part de la dotation réservée au conseil de quartier : leur forte mobilisation sur les projets du budget parisien participatif (BPP) en début d'année, puis le déroulement du processus de renouvellement des membres des six conseils de quartier du 14^e arrondissement n'ont pas permis en 2018 de réaliser des dépenses d'investissement, les équipes sortantes ne voulant pas s'engager pour des dépenses qui allaient concerner les équipes entrantes.

Par ailleurs, est jointe au dossier une présentation détaillée des dépenses effectivement réalisées (mandatées) au titre des investissements d'intérêt local (IIL) de l'arrondissement et comportant une enveloppe espaces publics et une enveloppe équipements de proximités, inscrites au budget général de la Ville et votées en 2018.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2018 de l'état spécial du 14^e arrondissement et vous remercie de votre écoute.

M^{me} GUY-DUBOIS

Est-ce qu'il y a des remarques ?

M^{me} CARRERE-GEE

Une question. Vous avez évoqué toute à l'heure le taux de mandatement de 34 %, en partie en raison du gel. À quelle hauteur ce dernier se chiffre-t-il ? Cela n'est pas 66 % ? Vous avez dit que des crédits ont été mis en réserve, et je voulais juste avoir la proportion de la réserve sur les deux tiers non expliqués. 34 % faisant un tiers, il reste deux tiers sur la proportion. Le non-mandatement lié est à la réserve explique-t-il 20 %, 30 % ou 60 % ?

M^{me} PETIT

192 000 € sur 233 000 € ont été mis en réserve, afin de réaliser les travaux de sécurité incendie et de mise aux normes sur la Mairie annexe et le conservatoire, qui communiquent pour certaines salles en partie semi-enterrées. Afin que le fonctionnement soit autonome après le déménagement du conservatoire, le bâtiment de la Mairie annexe nécessitera une remise aux normes.

Ces travaux seront réalisés une fois que le conservatoire aura intégré ses nouveaux locaux situés à la porte de Vanves, ce qui explique le paiement en deux fois.

Je sors pour le vote.

M^{me} GUY DUBOIS

Je soumetts au vote l'approbation de notre Compte Administratif.

DÉLIBÉRATION N° 67

– 14 19 11 Approbation du compte administratif 2018 de l'état spécial du 14^e arrondissement.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 24 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 2 (M^{me} Marie-Claire CARRERE-GEE / M. Patrick VIRY) dont 0 pouvoir

– **Projet de délibération 14 2019 12 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des huit associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement.**

M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Je donne la parole à M. ANTONELLI au sujet des inscriptions et désinscriptions à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Ce soir, huit nouvelles associations, pour certaines très anciennes, vont être affiliées à la MVAC 22, rue Deparcieux :

- « Sablière Vandrezannes Bobillot ASVB », qui représente la création d'un club de basket et de volley rue de l'Ouest,
- « Petits Princes », une association très connue qui installe son siège dans le 14^e arrondissement et qui contribue à réaliser les rêves des enfants malades en association avec les hôpitaux parisiens,
- « MAMA AFRICA INNOVATION (MAI) », qui souhaite créer des synergies et promouvoir des entrepreneurs innovants dans le monde entier et notamment sur le volet du développement durable,
- « ABRA PAMPA », qui veut faire découvrir la culture argentine dans le 14^e et à Paris,
- « TIMLILITH IGHUIL BOUGUENI », qui est en lien avec une région et une ville d'Algérie et qui développe des actions humanitaires,
- « SPRINTER CLUB FEMININ (SCF) », une autre association sportive portée sur la pratique du cyclisme féminin,

- « L'Alliance Internationale - Association des Anciens et des Amis de la Cité Internationale Universitaire de Paris », qui existe depuis longtemps et qui se rapproche beaucoup de l'arrondissement, ce qui est bien puisque nous avons de plus en plus de liens avec la cité internationale,
- « YoAllahSuurEn », qui tient à défendre les droits humains et à porter assistance aux sinistrés et ainsi qu'aux personnes persécutées dans le monde entier.

Je vous remercie, mes chers collègues, d'en délibérer.

M. OGÉ

C'est une très bonne nouvelle d'avoir des associations en plus dans le 14^e, sachant qu'il y en a déjà beaucoup ce qui est bien. Cependant, je regrette et demande que pour la prochaine fois, il soit fait mention de ces associations sur la délibération.

M. ANTONELLI

Vous avez une pièce jointe à chaque fois, avec un tableau rédigé tous les mois depuis longtemps.

M. VIRY

J'ai juste une question concernant la dernière association référencée dans le tableau. N'y voyez aucun présupposé de ma part, mais dans la mesure où le nom n'est pas très compréhensible, et que l'objet peut être facilement une couverture pour des démarches qui ne seraient pas les bonnes, je souhaite savoir si vous les connaissez bien, auquel cas c'est très bien et il n'y a pas de souci. Si vous ne les connaissez pas, cela mérite peut-être d'être étudié.

M. ANTONELLI

C'est une très bonne question sauf que j'ai déjà répondu au dernier Conseil d'Arrondissement à M^{me} CARRERE-GEE, en expliquant que toutes les associations rencontrent la directrice de la vie associative de l'arrondissement ainsi que la directrice de la MVAC, et que la rencontre, qui dure une heure et demie à deux heures, explore les problématiques évoquées. Je veux bien qu'il y ait « Allah » dans le nom, mais le travail de recherche sur les associations, ce qu'elles font et la prévision de leur activité réelle au sein de l'arrondissement est fait, et il est très bien conduit, aussi bien au temps de Sylvie MARCHAND que de M^{me} JANODET. Ce travail est entrepris avec beaucoup de précision.

M. VIRY

Au temps pour moi, je ne me souvenais pas de votre explication, fournie lors d'un conseil passé. Vous avez souligné une partie du nom, mais je soulignais que je ne comprenais pas l'ensemble du nom. La partie descriptive de l'objet est également sujette à interprétation. Je me permettais de vous poser la question en lien avec le cumul figurant à cette ligne. Une fois de plus, votre explication est audible.

M^{me} PETIT

J'ajoute qu'il y a toujours un travail de suivi de la part de l'équipe de la MVAC. Si au départ l'objet peut parfois sembler trop large, il est heureusement rare que sous une association très classique se cachent des pratiques sectaires. Le contrôle et le suivi menés par l'équipe de la MVAC sont de grande qualité.

M. ANTONELLI

De telles situations ont existé, mais les équipes y sont très vigilantes.

M^{me} CARRERE-GEE

En complément de ce que disait M. VIRY, vous avez souligné, M. ANTONELLI, alors que cela n'avait pas été exprimé, la présence du mot « Allah » dans le nom, alors qu'un descriptif est fourni et que lorsque l'on interroge les moteurs de recherche, il est indiqué que l'association est active au Mali. La conjonction de ces éléments est floue.

M^{me} PETIT

Bien, je passe au vote.

DÉLIBÉRATION N° 68

– **14 2019 12 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des huit associations qui l'ont demandée et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement.**

M. Didier ANTONELLI

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 14 2019 13 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription d'une association à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.**

M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Une association n'a plus du tout d'activité, en tout cas en rapport avec la MVAC, ce qui prouve qu'un très bon suivi est effectif. Il s'agit du « Mouvement Européen Paris Sud », qui n'a plus donné de nouvelles depuis un an et qui est, si vous le souhaitez, désinscrit. Cela signifie que cette association n'aura plus accès aux salles municipales et ne pourra plus demander de subventions, ceci étant le résumé de ce qu'induit l'inscription au sein d'une MVAC parisienne d'une association.

M^{me} PETIT

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Je propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 69

– **14 2019 13 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à la désinscription d'une association à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.**

M. Didier ANTONELLI

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 196 Réalisation de travaux dans la crèche 9 rue Jean Dolent 14e - demande de subvention (70 000 €) avec convention à l'État - Ministère de la Justice - Direction de l'administration pénitentiaire.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} PETIT

Je donne la parole à M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS pour les délibérations qui concernent la petite enfance.

M^{me} GUY DUBOIS

La première délibération concerne la réalisation de travaux dans la crèche Jean Dolent. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État de l'ordre de 70 000 €, et d'une convention avec le Ministère de la Justice et la Direction de l'administration pénitentiaire. Cela peut paraître surprenant, mais la prison de la Santé a fait l'objet d'un important chantier de réhabilitation et de reconstruction. D'une durée de quatre ans, ce chantier est aujourd'hui terminé et la prison a rouvert ses portes en janvier. Faisant suite à cela, les bâtiments, dont les fenêtres sont désormais plus hautes, ont généré un problème de vue directe sur les espaces de la crèche. Nous avons échangé avec l'administration pénitentiaire, la directrice de crèche et les familles, afin de permettre d'aménager la crèche. Nous avons trouvé une solution : nous allons faire des travaux sur la terrasse de la crèche, et ces derniers seront intégralement pris en charge par l'administration pénitentiaire. Il s'agit aujourd'hui de voter uniquement la réalisation des travaux, sachant que le montant de la subvention sera recalculé en fonction du coût définitif du chantier, qui sera conduit cet été. Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?

M. LIEBAULT

J'ai une question : quel est l'objectif des travaux ?

M^{me} GUY DUBOIS

Il s'agit de protéger la vue, afin que les prisonniers ne puissent pas avoir une vue directe sur la terrasse de la crèche.

M. LIEBAULT

En quoi la vue directe des prisonniers est-elle un problème ?

M^{me} GUY DUBOIS

Cela gênait beaucoup la directrice, les parents et les enfants, ce que je peux tout à fait comprendre. Il peut arriver que les détenus regardent et interpellent les enfants, ce qui nécessite de les protéger. Une très jolie installation sera faite en ce sens.

M^{me} PETIT

La terrasse qui sert de cour pour les enfants est en étages, et nous avons réussi à bien travailler pour l'école et pour la crèche. C'est quelque chose qu'il faut entendre, car la question ne se posait pas auparavant, le problème n'existant pas alors qu'il y avait déjà mitoyenneté. En revanche, il y a désormais une petite surélévation des cellules. Grâce à ce projet, tout se passe très bien. Je mets au vote la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 70

– **2019 DFPE 196 Réalisation de travaux dans la crèche 9 rue Jean Dolent 14e - demande de subvention (70 000 €) avec convention à l'État - Ministère de la Justice - Direction de l'administration pénitentiaire.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130 500 €) et conventions avec quatre associations.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

La prochaine délibération concerne le soutien à la fonction parentale, qui est un groupe de parole qui est votée régulièrement. Ce soir il s'agit de voter une subvention globale de l'ordre de 130 500 € et d'autoriser la signature de conventions avec quatre associations pour leurs actions dans les 11^e, le 12^e, 13^e, 14^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. L'association qui œuvre dans le 14^e est l'« École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France ». Le projet de décomposition de la subvention est le suivant : 15 000 € pour l'association « Treize pour Tous », 10 000 € pour l'association « Espace Dix-Neuf », 100 000 € pour l'association « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » et 5 000 € pour l'association « Centre Français de Protection de l'Enfance », dite « France Parrainages ». Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 71

– **2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130 500 €) et conventions avec quatre associations.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 188 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (71 000 €) à cinq associations, dont une avec convention pluri annuelle, pour leurs actions de soutien à la parentalité.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

La subvention visée ici est de l'ordre de 71 000 €, pour cinq associations, dont l'une est conventionnée, pour leurs actions de soutien de la parentalité. Dans le 14^e, il s'agit de l'association Yachad, qui accompagne les familles monoparentales isolées du quartier de la porte de Vanves, et qui les aide dans leurs démarches d'insertion et leur exercice de parentalité. En 2018, trois-cent-trente-six familles ont été accompagnées par cette association.

La subvention se décompose comme suit : « Contact Paris Île-de-France » 5 000 €, « Les Amoureux au Banc Public » 1 000 €, « Iachad » 4 000 €, « Les Gares » 6 000 € et l'association « CP Winnicott » 55 000 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 72

– **2019 DFPE 188 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (71 000 €) à cinq associations, dont une avec convention pluri annuelle, pour leurs actions de soutien à la parentalité.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 156 Subvention (900 000€) et convention avec « la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (FOCSS) » (19^e) pour la création d'un multi-accueil situé au 8 rue Campagne première-140bd du Montparnasse (14^e).**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Une nouvelle structure va voir le jour dans le nord de notre arrondissement : il s'agit de voter une subvention de l'ordre de 900 000 € et une convention avec la « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (FOCSS) », qui est basée dans le 19^e, mais qui va créer un multi-accueil au 8 rue Campagne première-140 bd du Montparnasse dans le 14^e. La fondation assure la gestion de vingt-deux structures d'accueil de la petite enfance, soit mille-deux-cent-dix-huit places subventionnées par la Ville, et gère quatre établissements municipaux qui proposent cent-soixante-douze places. Elle gère également trois centres de protection maternelle infantile (PMI). Par délibération du 26 avril 2017, le conseil d'administration de la fondation a approuvé la création d'un multi-accueil de quarante-cinq places au 8 rue Campagne première-140bd du Montparnasse dans le 14^e. Cet établissement sera situé au premier étage d'un bâtiment de huit étages qui accueillera également des logements sociaux ainsi qu'un commerce et un bureau de poste. Le cabinet d'architecte retenu est Kalus Roussel, qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération. Nous espérons que cet établissement puisse ouvrir en mars 2020. Sa surface sera de 708 m², dont 247 m² d'espaces extérieurs. Je suis contente, en qualité d'élue à la petite enfance, puisque le nord de notre arrondissement avait besoin d'un nouvel espace d'accueil pour les familles. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Il s'agit du chantier qui se trouve à l'angle de la rue Campagne première et du boulevard du Montparnasse, géré par COGEDIM. Le bureau de poste rouvrira ainsi qu'un équipement collectif public.

M. OGÉ

Madame la Maire, je m'étonne de la faiblesse de la participation de cette fondation, qui débloquerait, semble-t-il, 16 000 € pour les travaux. Compte tenu de l'importance de cette Fondation comme cela est noté sur le rapport, la Ville met une somme très importante, ce qui est une bonne chose, mais je suis étonné de la petitesse du montant de la Fondation.

M^{me} GUY DUBOIS

Il s'agit d'un choix de la Ville de Paris avec un promoteur, l'idée étant de permettre que cette Fondation contribue à créer le plus de places possibles en accueil petite enfance. La Ville a fait le choix d'aider cette Fondation à s'installer. Ce qu'il faut savoir c'est lorsque que l'on investit, la subvention est réévaluée chaque année avec le bureau des partenariats, et qu'une vérification est faite en termes de qualité et de suivi budgétaire, comme c'est le cas pour toutes les crèches associatives. Il existe toujours un système d'aller-retour à la fin de chaque année budgétaire. Il faut également noter qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'accueil, un multiaccueil. Les modes de vie et de garde des Parisiens changent énormément, et nous sommes en train d'adapter l'offre à ces changements.

M^{me} PETIT

Il s'agit surtout d'une volonté de financer cet équipement et de pouvoir attribuer les places en commission transparente, sinon nous ne sommes pas dans le même rapport avec le gestionnaire. Je vais passer au vote.

DÉLIBÉRATION N ° 73

– 2019 DFPE 156 Subvention (900 000€) et convention avec « la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS) » (19^e) pour la création d'un multiaccueil situé au 8 rue Campagne première-140bd du Montparnasse (14^e).

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs

Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 54 Subventions (281 788 €), prorogation et avenants avec l'association « France Horizon » (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Mes chers collègues, nous votons une subvention de 281 788 € et qui concerne la prorogation et les avenants de l'association « France Horizon », qui gère deux établissements d'accueil de la petite enfance. Pour le nouvel établissement du 14^e, le montant de la subvention est de 148 018 €, ce dernier étant basé au 56, avenue Jean Moulin.

Par exemple, M. OGÉ, cette association siège aux commissions crèches, et participe de manière très étroite à l'attribution des places en crèche. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 74

– 2019 DFPE 54 Subventions (281 788 €), prorogation et avenants avec l'association « France Horizon » (10^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 31 Subvention (69 057 €), prorogation et avenant n° 3 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e).

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Il s'agit ici plus classiquement d'une subvention de 69 057 €, prorogation et avenant à l'association Gribouille Alésia pour sa crèche collective.

DÉLIBÉRATION N° 75

– 2019 DFPE 31 Subvention (69 057 €), prorogation et avenant n° 3 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e).

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 83 Subventions (36.000 €) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Désormais nous ne sommes plus dans la petite enfance, puisqu'il s'agit de voter une subvention de 36 000 € pour deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap. Le décompte est le suivant : une subvention de 25 000 € sous convention pluriannuelle d'objectifs avec l'« UNAFAM », une subvention de 11 000 € à l'association des « Sourds de France », découpée en deux subventions exceptionnelles de 5 000 € pour le Congrès Mondial des Sourds, et de 6 000 € pour la Journée Mondiale des Sourds. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N ° 76

– 2019 DASES 83 Subventions (36.000 €) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 81 Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information - ANPHI.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Il s'agit de deux subventions de 35 000 € à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour le Prévention des Handicaps et pour l'Information, pour leurs actions d'insertion professionnelle à destination des personnes en situation de handicap. Le décompte est de 2 000 € pour « Accompagner la réalisation des projets d'études et de jeunes élèves et des étudiants handicapés ARPEJE », 28 000 € pour l'Association Nationale pour le Prévention des Handicaps et pour l'Information ANPHI », et 5 000 € l'association des Accidentés de la Vie, groupement Chemin Vert FNATH ». Je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N ° 77

– 2019 DASES 83 Subventions (36.000 €) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 70 Subventions (42 800 €) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2019.

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

C'est avec grand plaisir que je propose cette délibération. Il s'agit d'une subvention de 42 800 € pour treize associations parisiennes et avenants avec deux d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2019. Cette manifestation s'organise à Paris et cette année dans notre arrondissement. Je suis assez fière et cette manifestation existe grâce au CLH et à toutes les personnes qui se mobilisent, qu'elles soient issues d'institutions, d'associations ou d'autres lieux de notre arrondissement. Je vous invite tous à y participer. Nous allons

communiquer sur les réseaux sociaux de la Mairie, sachant que dans le 14^e arrondissement il y aura plus d'une cinquantaine d'événements.

Le Mois parisien du Handicap offre chaque année un moment de visibilité, d'échanges et de partage aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés, l'idée étant d'échanger, se rencontrer, se connaître : autant de leviers qui vont permettre de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'attribuer une subvention de 42 800 €. Je vous cite les associations (il y en a beaucoup du 14^e) : « Arzazou » 3 000 €, « APTE Autisme Piano Educative Therapy » 2 000 €, « Bête à bon Dieu Production » 4 000 €, « Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris CODEP 75 » 1 000 €, « Escapades, Liberté et Mobilité » 2 500 €, « Hai lylyne » 1 000 €, « Institut FORJA » 5 000 €, « J'accède.com » 12 000 €, « Les Ateliers Belacqua » 1 900 €, « Les Chemins de la Danse » 3 600 €, « Mode et Handicap : c'est possible ! » 3 000 €, « Personimages » 1 300 € et « Retour d'Image » 2 500 €.

Je suis très contente que nous votions cette année une subvention de 42 800 € pour aider treize associations à mener des actions spécifiques dans le cadre du Mois parisien du Handicap. Je vous invite à voter cette subvention et à participer à cet événement au sein de notre arrondissement. Le 15 juin, vous avez rendez-vous place Jacques Demy : nous ferons du sport, nous danserons et il y aura un flash mob. Il y aura également plus d'une trentaine de stands pour répondre aux questions. Je passe un message au nom de toute l'équipe organisatrice : nous voulons que l'événement soit très inclusif et intergénérationnel, donc venez tous !

DÉLIBÉRATION N° 78

– **2019 DASES 70 Subventions (42 800 €) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2019.**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 84 Subventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à M. Nicolas LIEBAULT pour une délibération qui concerne la politique de solidarité à destination des familles à la rue.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. En novembre 2016, Paris a décidé de soutenir la création d'un lieu de mise à l'abri au sein du 14^e, d'une capacité de 25 places et sis 26, rue des Plantes. La gestion en est assurée par l'association « Notre-Dame-de-Bon-Secours » en partenariat avec « Coallia », qui assure la partie opérationnelle. Je rappelle ce qu'est le LIMA 14 : il s'agit d'un site d'hébergement et d'accueil de dernier recours pour les familles à la rue et en situation de grande vulnérabilité (femmes enceintes, familles avec jeunes enfants ou enfants handicapés, longues périodes d'errance, etc.). Le centre est ouvert 7j/7 de 18h00 jusqu'au lendemain 11h00. Le principe est que les maraudes de l'UASA et du Samu Social repèrent la nuit dans la rue des familles et des enfants, et les amènent directement au LIMA 14, où elles passent la nuit.

Ensuite, un travailleur social les oriente pour la journée vers des structures d'accueil plus pérennes, et notamment dans les deux accueils de jour qui sont dédiés aux familles à Paris, qui sont des espaces solidarité insertion (ESI) : l'ESI Familles, géré par « Emmaüs Solidarité », et l'ESI Familles Bonne Nouvelle géré par le « Centre d'Action Sociale Protestant ». Un seul chiffre : en 2018, ce sont 8 804 personnes qui ont été accueillies par le LIMA 14, dont 51 % d'enfants. En 2018, il y a eu plus de 4 500 enfants qui ont été mis à l'abri la nuit grâce à la création du LIMA 14 alors qu'ils étaient auparavant dans la rue la nuit. Cela est assez remarquable et il faut se féliciter de ce dispositif qui marche tellement bien que la Croix-Rouge française porte le projet d'un nouveau lieu de mise à l'abri, puisqu'il n'y a jamais assez de places dans ces structures (le LIMA 14 en a vingt-cinq). Ce projet de la Croix-Rouge, qui serait dans le 10^e arrondissement dans l'ancien tribunal d'instance, aurait une capacité d'accueil de soixante places, ce qui permettrait d'accueillir encore plus de personnes vulnérables qui se trouvent à la rue.

Pour cette délibération, la collectivité de Paris propose de verser à « Notre-Dame-de-Bon-Secours » qui assure la gestion du LIMA 14 une subvention de 300 699 €, pour une période de sept mois et demi allant du 12 mai 2019 au 31 décembre 2019. Je vous remercie.

M^{me} CHEVALLIER

Je voulais saluer l'initiative de la municipalité qui s'empare du sujet de la sécurité publique et de soutenir des actions de proximité qui sont propres à endiguer ce fléau de personnes qui restent à la rue. J'ai une question et une remarque. Je voulais savoir quelles avaient été les modalités retenues pour choisir les projets proposés (qui sont plus larges que celui qui a été porté par « Notre-Dame-de-Bon-Secours » pour LIMA dans le 10^e arrondissement) et quelles sont les associations qui les mèneront à bien. Je voulais également savoir si des diagnostics post réalisations seront entrepris, que cela a été excellemment bien fait sur le projet de « Notre-Dame-de-Bon-Secours ».

J'avais une remarque : je trouve qu'il y a des disparités dans les natures des actions qui sont proposées. Certaines associations ont des activités d'hébergement, d'autres des activités d'animation d'ateliers, d'autres de pratique d'activités, ce qui est bien, car cela est riche. Un projet parmi tous ceux qui sont proposés dans cette résolution me paraît un peu abstrait : il s'agit de celui porté par l'association « Diagnostics et Trajectoires », dont les activités relèvent de diagnostics sociaux et d'évaluations individuelles. J'aurais voulu en savoir plus sur ces activités, et savoir s'il n'y avait pas une portée plus limitée sur le terrain que les autres actions entreprises par les associations. Merci.

M. LIEBAULT

Je ne sais pas, pour le choix sur les autres projets qui ne concernent pas le 14^e, ce qui était le sens de votre remarque, puisque nous rapportons sur les projets liés à l'arrondissement. Sur le choix de « Notre-Dame-de-Bon-Secours », il s'agit d'une association avant tout liée à un lieu, l'hôpital « Notre-Dame-de-Bon-Secours », où il y avait toute une partie de foncier disponible. D'autres projets sont menés par cette association, et il y avait l'opportunité d'installer le LIMA 14 à cet endroit-là. Tout naturellement, « Notre-Dame-de-Bon-Secours », qui avait cette vocation de travailler en faveur des personnes à la rue, était bien placée pour gérer le site. Par contre, elle n'avait pas forcément la compétence opérationnelle d'assurer l'accueil et l'hébergement des personnes, d'où le fait de se joindre à « Coallia », qui est une association très connue pour sa gestion d'équipements à destination des personnes fragiles. Le choix de continuer avec « Notre-Dame-de-Bon-Secours » est lié à la réussite, depuis 2016, de l'opération, ce qui fait que puisque tout s'est bien passé, nous continuons avec les mêmes acteurs qui étaient précédemment positionnés.

M^{me} PETIT

Je voudrais tout de même rappeler que dans le 14^e arrondissement, et plus globalement à Paris, nous défendons, ce qui fait le lien avec la délibération suivante, lorsque l'on ouvre un lieu, même temporaire, d'hébergement d'urgence à destination de n'importe quel être humain se retrouvant à dormir dans la rue à Paris, que ces espaces soient portés par des associations qui développent

des projets d'accompagnement social, culturel et éducatif globaux. Il faut savoir qu'aujourd'hui, ce n'est que la collectivité parisienne qui porte et supporte financièrement ce type de projets d'accompagnement, l'État refusant obstinément cela, et se contentant de financer uniquement les places d'hébergement d'urgence.

Ce qui est intéressant et ce qui fait en sorte que nous arrivons plus dans une démarche d'accompagnement et d'insertion au sein de notre société, ce sont les projets sociaux comme ce qui est fait au LIMA, ce qui s'intègre également avec la crèche à proximité, les espaces extérieurs et l'ensemble du quartier. Actuellement, vous avez l'équipe de « Notre-Dame-de-Bon-Secours » qui vient d'ouvrir un petit café à l'intérieur du site, afin de créer des interactions avec les habitants du quartier et les habitants du LIMA. C'est important de le rappeler, car nous ne croyons pas au fait de mettre des gens durant deux ans au sein d'un immeuble en hébergement d'urgence sans rien proposer de plus. Il est également important d'accompagner les associations qui gèrent ce type de lieux dans une démarche globale.

M. LIEBAULT

Il faut préciser que le LIMA 14 n'a pas vocation à accueillir les personnes à la rue uniquement du 14^e, mais bien de l'ensemble de Paris, puisque toutes les maraudes de nuit ramènent des personnes dans cet espace.

M^{me} PETIT

Je vous invite à aller visiter ce lieu et à aller voir l'équipe, puisqu'ils sont toujours très contents lorsque nous nous intéressons à leur travail et que nous prenons conscience de la réalité de leurs actions et de la qualité de leur accueil. Nous rencontrons également des familles accueillies et hébergées au LIMA 14. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions ou interventions.

DÉLIBÉRATION N° 79

– **2019 DASES 84 Subventions pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe ou de jeunes en situation d'errance présents sur la voie publique ou dans des campements de fortune.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 82 Subventions de fonctionnement et convention tripartite avec Emmaüs Solidarité et Singa France pour la préfiguration de la Maison des réfugiés.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous présente une subvention de fonctionnement à « Emmaüs Solidarité » et « Singa France », pour le projet de préfiguration de la maison des réfugiés. Là aussi, en lien et dans la continuité de ce que vient de rapporter Nicolas LIEBAULT, vous savez que l'été dernier, nous avons demandé à la Maire de Paris de préempter le garage Citroën situé boulevard Jourdan, porte d'Orléans. Ce garage a été racheté par la Ville, confié à la RIVP, et en attendant le projet, nous avons décidé de travailler avec la Ville à l'installation durant deux ans d'un lieu d'hébergement d'urgence pour personnes à la rue de manière intermittente. Là encore, notre priorité systématique au sein du 14^e arrondissement, c'est qu'avec une petite proportion de familles et de personnes seules à la rue, nous demandons l'accompagnement et la définition d'un projet totalement interactif, et qu'il y ait des moyens donnés à l'association gestionnaire de cette occupation temporaire, afin qu'elle ait

les moyens d'un faire un travail social et culturel d'éducation populaire et de réinsertion. L'idée n'est pas forcément d'innover, mais d'avoir des projets intéressants, à la fois pour les personnes qui seront hébergées, et à la fois dans les interactions qui pourront se construire dans le quartier. Cela est également une bonne approche et une bonne manière pour tisser des liens et assurer un accueil de qualité pour ces personnes-là, dans n'importe quel quartier de Paris.

À la Mairie du 14^e arrondissement, nous ne préférons pas dire qu'il s'agit de crise migratoire, mais plutôt qu'il s'agit d'une crise de l'accueil dans nos pays européens et dans nos grandes métropoles comme Paris. Certains responsables, et notamment le Président de la République, ne veulent pas se saisir de cette question d'une manière accueillante, et ne pensent pas qu'il vaut mieux gérer les choses et accompagner plutôt que de faire semblant que cela n'existe pas en menant ponctuellement des opérations d'évacuation, comme dans les quartiers au nord de Paris. Face à cela, nous avons proposé à l'État ce site du garage Citroën. La Mairie de Paris, depuis maintenant cinq ans, bénéficie de tout un réseau d'association, de citoyens et d'habitants qui se sont investis pour les questions de l'accueil des personnes réfugiées et migrantes. Il y a énormément d'initiatives qui se sont mises en place : sur l'accompagnement social, sur la réinsertion par le travail, sur l'accompagnement administratif vis-à-vis des personnes qui recherchent un statut lorsqu'ils arrivent sur le territoire européen. Il y a également eu un certain nombre de réflexions sur la façon dont ces structures doivent être renforcées, afin de parvenir à répondre aux besoins d'hébergement. La Maire de Paris et Dominique VERSINI ont souhaité que l'on puisse travailler à l'émergence d'une maison des réfugiés, qui soit un lieu ressource pour toutes les associations, tous les habitants et tous les citoyens qui s'investissent et travaillent sur ces sujets, mais aussi un lieu de rencontres pour les personnes qui en bénéficient. Ce lieu ressource doit favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'initiatives.

Comme le garage Citroën va bientôt ouvrir (il est actuellement en travaux pour ce projet d'occupation temporaire de deux ans), nous avons proposé qu'« Emmaüs Solidarité », qui a été lauréat de cet appel à projets pour créer et initier la maison des réfugiés, puisse préfigurer et commencer ce projet sur une partie du rez-de-chaussée, ce qui est l'objet de cette subvention de fonctionnement, qui s'élève à 255 736 €, et à « Singa France », pour 40 000 €. L'avenir de cette maison des réfugiés a déjà été acté, puisqu'il s'agit là d'un projet de préfiguration, mais elle ira, une fois les travaux terminés, définitivement et de manière pérenne, au sein de locaux prévus dans le 19^e arrondissement. Le projet aura cependant été travaillé et initié ici, et je crois que cette maison et la préfiguration de ce projet complèteront et enrichiront tout ce qui est prévu en matière d'occupation temporaire, et ce à destination de tous, y compris des habitants du 14^e arrondissement et du quartier de la porte d'Orléans. Nous avons vraiment conçu avec Emmaüs ce projet à l'image de ce qui a été déployé au Grand Voisin, où jusqu'à cinq cents personnes ont pu être accueillies, en hébergement, mais également en lien, dans un projet plus global. Pour information, l'espace pourra commencer à fonctionner mi-juin. C'est l'objet de cette délibération, et j'espère qu'elle recueillera là aussi votre unanimité. Je prends les questions ou les interventions s'il y en a. Je vous propose donc de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 80

2019 DASES 82 Subventions de fonctionnement et convention tripartite avec Emmaüs Solidarité et Singa France pour la préfiguration de la Maison des réfugiés.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 dont 5 pouvoirs

Contre : 4 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M de VIDAS, M^{me} CHEVALLIER) dont 1 pouvoir

Abstentions : 1 (M OGÉ) dont 0 pouvoir

– **Projet de délibération 2019 SG 15 Conventions de coopération.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

J'aborde le renouvellement d'une convention de coopération avec notamment la Ville de Malakoff. Vous savez que depuis maintenant plus de dix ans, la Ville de Paris avait signé, à l'initiative de Bertrand DELANÔE, plusieurs conventions de coopération avec les villes limitrophes à Paris.

L'objectif était de s'entendre sur une façon de fonctionner, de travailler ensemble, mais également de partager des objectifs très concrets. Nous avons décidé avec la Maire de Paris de renouveler l'ensemble de ces conventions. Chez nous, elles concernent la Ville de Malakoff, et nous avons renouvelé la convention en y inscrivant des objectifs et des thématiques très concrets qui reflètent véritablement la qualité du travail qui est conduit avec la municipalité de Malakoff, et notamment avec la municipalité et les directions de la Ville pour enrichir et mieux connaître les projets conduits de part et d'autre du périphérique. Je suis souvent allée à Malakoff pour participer à des réunions publiques, la Ville étant actuellement très concernée par l'immeuble de l'INSEE, avec un projet de réaménagement du quartier au pied et aux abords de cette tour. Nous échangeons également sur nos projets pour arriver sur une mise en cohérence plus forte en termes de mobilité, d'aménagements urbains et d'objectifs environnementaux. Nous avons également fait figurer comme objectif, dans le cadre de notre partenariat de coopération, le secteur de la cité scolaire François Villon, puisque nous avons également beaucoup échangé à ce sujet. Nous allons devoir réfléchir sur l'avenir de cette cité scolaire, et cela peut concerner les habitants de Malakoff, en ce qui concerne les lycées à proximité et les filières disponibles. Il y a d'autres éléments sur la mobilité durable avec la continuité des pistes de vélo, les plans piétons, même si c'est ici que s'est construit le premier tronçon d'ouverture du périphérique. Les premiers rendus sur ce projet ont été faits aujourd'hui et sont présentés par la Maire de Paris, mais nos boulevards, qui longent les périphériques, sont des endroits sur lesquels nous pouvons tous nous améliorer (au sujet de la signalétique et de la requalification de ces espaces urbains).

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?

M. OGÉ

Madame la Maire, pensez-vous que ce type de conventions puisse évoluer avec d'autres communes, ou y a-t-il des progrès faits sur d'autres communes ?

M^{me} PETIT

Oui. Nous avons souhaité les renouveler avec celles qui existaient, mais onze autres collectivités sont concernées, sachant que les premières conventions ont été mises en place avant la métropole du Grand Paris. Aujourd'hui, il est vrai que ce cadre-là est important, mais nous sommes toujours ouverts à créer ce genre de conventions, puisque cela induit un regard plus spécifique sur nos voisins proches. Les actions sont en plus du sur-mesure, et nous ne sommes jamais fermés à ouvrir encore cette démarche. Je soumetts la délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N° 81

– **Projet de délibération 2019 SG 15 Conventions de coopération.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 74 Transformation par ADOMA du foyer de travailleurs migrants 202 rue d'Alésia/ 12 passage de Gergovie (14^e) en une résidence sociale comportant 283 logements PLA-I.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Une délibération importante est soumise au vote ce soir. Elle concerne le foyer de travailleurs migrants du passage de Gergovie.

Actuellement, il y a environ trois-cents résidents, qui habitent dans deux-cent-cinquante-deux logements de très petite taille (12 m²), ou dans des chambres à plusieurs (25 m²). Ces habitants du 14^e arrondissement sont soumis à des nuisances très importantes : le chemin de fer de Montparnasse, et l'état assez dramatique de leur bâti. Dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants lancé en 2005, trente foyers ont déjà été transformés en résidences sociales. Le 14^e a été concerné avec le foyer des Arbustes et celui de Saint-Gothard qui a été créé et qui est géré par « Coallia ». Ici, l'objectif est de détruire ce foyer pour le reconstruire et le transformer en une résidence sociale de deux-cent-quatre-vingt-trois logements.

L'opération est très complexe et sera très longue, puisque la première étape débute ce soir, en approuvant un protocole d'accord avec le bailleur ADOMA, et les travaux devraient s'achever en 2026. Le choix qui a été fait par ADOMA et par les services municipaux est de travailler en plusieurs phases pour construire successivement trois bâtiments. Dès qu'un bâtiment sera livré, les résidents aménageront dedans, permettant la destruction d'un autre bâtiment, et ainsi de suite. Ce choix a été fait, car dans Paris, il était impossible de trouver un lieu capable d'accueillir trois-cents personnes en attendant de reconstruire intégralement le foyer.

La première phase permettra la construction de cent-huit logements, dans l'actuel local des jardiniers des parcs et jardins. La seconde phase concerne quatre-vingt-dix-sept logements, et la dernière phase, au niveau du bâtiment central, verra le reste des logements construits. En matière d'architecture, le cabinet Dalix a été choisi. Il s'agit d'un projet respectant évidemment le plan climat avec les dernières recommandations pour l'isolation et les matériaux. Un traitement des vibrations sera conçu en regard du train, de façon similaire au bâtiment ICEF qui a été livré l'an dernier. Le coût de l'opération est de 30M d'€, financés avec des prêts de la Caisse des Dépôts, des prêts des employeurs et des subventions, notamment d'Action Logement et de la Ville de Paris, cette dernière subventionnant ce projet à hauteur de 14M d'€. En échange, quatre-vingt-cinq logements seront réservés pour la Préfecture, quatre-vingt-cinq pour Action Logement et cent-treize pour la Ville de Paris.

Un protocole d'accord a été conclu, sachant qu'actuellement un bail emphytéotique existe entre Adoma et la Ville de Paris. Ce bail va être rompu et remplacé par un bail à construction pour une durée de soixante-cinq ans, avec un loyer capitalisé de 2,7 M d'€. Autre élément d'importance : il faut une modification du plan local d'urbanisme (PLU) pour conduire le projet, puisqu'il faut construire sur des zones aujourd'hui classées en espaces verts, notamment au niveau du local des jardiniers. Le dégagement d'une voie pompier aux normes est également nécessaire. Cela signifie, en l'absence de modification du PLU, qu'une déclaration de projet a été faite, et qu'une enquête publique va débiter au mois de septembre. Les Parisiennes et Parisiens seront consultés pour approuver cette modification, avec un passage de zone espaces verts en zone générale et constructible. L'autorité environnementale a été saisie et n'a pas produit d'observations, sachant que des compensations sont prévues : les espaces verts perdus seront recréés dans le projet final. Nous sommes également concernés, en tant que collectivité, puisque le local jardinier va disparaître. Il sera reconstruit dans l'un des trois bâtiments futurs, et la Ville de Paris sera propriétaire d'un local pour les jardiniers. Dans le quartier, tous les espaces verts ont été réaménagés, depuis la place de Catalogne jusqu'à la porte de Vanves, ainsi que la voirie. Le square du Père Plumier, très populaire, sera malheureusement neutralisé pendant les travaux, puisqu'il servira de base chantier. Nous sommes en train d'étudier la taille de la base chantier, mais le square sera reconstruit, cela étant financé intégralement par Adoma pour, je crois, 700 000 €.

Les objectifs de ce protocole d'accord sont de lancer aujourd'hui ce projet, d'en accepter le financement ainsi que les évolutions et le lancement de l'enquête publique. Une réunion publique aura lieu à l'école Simone Veil, sis 288, rue d'Alésia le 19 juin prochain pour présenter ce projet aux résidents ainsi qu'à l'ensemble du quartier, ce dernier s'attachant à la dignité des résidents ainsi qu'à l'image du quartier de manière générale. Je termine par le calendrier. L'enquête publique va être déployée au moins de septembre, permettant de lancer le permis de construire entre décembre 2019 et janvier 2020, pour un début des travaux en novembre / décembre 2020,

avec une livraison au quatrième trimestre 2026, si tout va bien. Je vous remercie de bien vouloir délibérer et suis à votre disposition pour toute question.

M^{me} CARRERE-GEE

J'ai juste une question sur les loyers capitalisés : combien d'années sont demandées au bailleur ?

M. BOUABBAS

Je ne comprends pas la question. L'idée étant de faire un bail à construction de soixante-cinq ans, ce qui est comme un bail emphytéotique, et Adoma verse tout de suite les 2,7 M d'€.

M^{me} CARRERE-GEE

Cela peut concerner des durées plus ou moins longues. Donc, vous leur demandez soixante ans de loyers capitalisés ?

M. BOUABBAS

Oui, 2,7 M d'€ versés tout de suite pour la durée du bail.

M^{me} CARRERE-GEE

Oui j'ai bien compris, vous leur demandez de verser 2,7 M d'€ tout de suite. La Ville de Paris reçoit de l'argent tout de suite, et dépense plus tard. En matière de séquençement des financements, comment est-ce que cela se déroule ?

M^{me} PETIT

Le financement de la Ville est de 14M d'€. Adoma va verser 2,7 M d'€ à la Ville, et nous allons faire des bénéfiques qui seront placés, qui fructifieront et qui aboutiront à 14M d'€.

M^{me} CARRERE-GEE

C'est un mode de financement comme un autre. Mais les 14 M d'€ seront payés plus tard ?

M. BOUABBAS

Les 14 M d'€ sont une subvention.

M^{me} CARRERE-GEE

Celle-ci sera versée cette année ?

M. BOUABBAS

Elle sera versée au moment de la délibération qui va revenir ; il y aura une autre délibération à ce sujet.

M^{me} CARRERE-GEE

Donc, la Ville de Paris verse tout de suite 14M d'€ ?

M. BOUABBAS

Oui, tout à fait. Sachant que juridiquement, nous sommes obligés d'avoir un loyer capitalisé lorsque nous faisons un bail emphytéotique.

M. LIEBAULT

Je pense qu'il était effectivement urgent d'intervenir au niveau de ce foyer, puisqu'il y avait depuis des années un sentiment d'abandon de la part des résidents, vis-à-vis d'un gestionnaire Adoma, filiale de la SNI, et dont l'objectif n'était pas forcément le bien-être des habitants.

Les logements étaient petits et bruyants, avec un problème d'isolation sonore très important, ainsi que des odeurs dans les étages. Une visite met au jour les conditions de vie difficiles des résidents. Il y avait également des problèmes d'ascenseurs, en permanence en panne, obligeant des migrants âgés à prendre les escaliers pour accéder à leur chambre située dans les étages. Encore hier, nous avons été alertés, avec Amine BOUABBAS, de coupures d'électricité et de chauffage, qui reviennent régulièrement, et avec des temps d'attente de rétablissement très longs. Nous voyons qu'il était urgent d'agir.

Ensuite, cela pose une série de questions puisque le projet tel qu'il est proposé s'inscrit dans le cadre de ce que l'on appelle la résidentialisation, c'est-à-dire les transformations de foyers de travailleurs migrants et résidences sociales. Cela fait que les réservataires seront désormais, comme pour d'autres types de logements, la Préfecture, les employeurs et la Ville de Paris. Aussi, le principe même du foyer de travailleurs migrants, qui avait vocation à accueillir les migrants en respectant un certain mode de vie collectif traditionnel issu des villages, va être supprimé, et nous allons nous retrouver avec un espace beaucoup plus anonyme, avec moins de vie collective, où la vocation de l'accueil de migrants ne sera pas prioritaire, ce qui est dommage. Le côté corrélatif de la fin de cette vie collective est que les éléments qui font cette vie collective sont voués à disparaître. Je pense par exemple à la grande salle polyvalente du foyer de Gergovie qui sera beaucoup plus petite d'après ce qui nous a été dit. Il y avait également des cuisines collectives, qui n'étaient pas aux normes et devaient être réaménagées. Mais le principe de ces cuisines permettant des repas collectifs sera-t-il maintenu ? Ce sont des questions qui se posent.

Il faut également savoir, et je ne sais pas si cela a été pris en compte dans le projet d'architecte tel qu'il émane de cette délibération, que les projets d'architecture émanaient auparavant des résidents. Le fait d'avoir trop attendu fait que ce dynamisme participatif s'est amenuisé, les résidents découvrant un projet pour lequel ils n'ont pas été partie prenante, ce qui est également dommage.

Nous, élus communistes, si nous regrettons cette résidentialisation contre laquelle nous avons voté nationalement, nous allons tout de même voter en faveur de cette délibération puisque cela permettra de faire avancer ce dossier qui attend depuis des années, même si le calendrier implique plus de cinq années d'attente avant la finalisation de la résidence. Merci.

M^{me} CHEVALLIER

Merci Madame la Maire. La réalisation compte à la fois une partie déconstruction et reconstruction. J'ai compris que la partie reconstruction concernait trois immeubles qui comprendront huit niveaux et dont les hauteurs ne dépasseront pas 27 mètres. Pourriez-vous nous préciser la hauteur des bâtiments actuels s'il vous plaît ?

M. BOUABBAS

D'abord pour M. LIEBAULT, les nombreuses questions étant légitimes. Il est vrai que le plan de traitement des foyers a débuté en 2005, ce dernier ayant été reconduit par la majorité actuelle, avec Anne HIDALGO et Ian BROSSAT, qui est, je le rappelle, l'adjoint de tutelle qui porte activement le projet et le portera au Conseil de Paris dans deux semaines. Il y a deux constats à ce sujet. Le premier est que ces foyers ont été construits dans les années 1960/1970, dans le contexte d'une immigration de travail alors organisée par l'État. Aujourd'hui, nous pouvons le regretter et c'est un fait, y compris par rapport au contexte actuel, il n'y a plus le même mode d'organisation et d'accueil d'une immigration de travail. De mon point de vue, il n'est pas illogique que les foyers de travailleurs tels que nous les avons connus, et cela prendra énormément de temps, vont disparaître. Demain, tous les résidents vont pouvoir retourner sur place ou avoir une place dans une résidence ou un autre foyer. D'ailleurs, aux Arbustes, la vie traditionnelle demeure assez active et présente. Entre temps, certains demanderont peut-être des logements sociaux pour leurs familles, des retraités iront peut-être ailleurs. D'autres publics dans le besoin seront accueillis puisque vous savez cher collègue, que de nombreux salariés demandent

des studios et leurs demandes ne sont pas satisfaites, loin de là. Les mères avec enfants, parfois des pères, mais souvent des mères, attendent également des T1Bis, la situation des jeunes mères de famille salariées avec enfants étant actuellement dramatique. Le projet répondra aussi à ces besoins, et c'est pour cela qu'il s'agit d'une mutation qui se fait tranquillement dans le temps.

Sur les autres questions, plusieurs comités de pilotage ont été organisés avec les représentants des habitants. Ce qui a été dit sur la salle polyvalente a été entendu, et le projet propose la possibilité de mettre à la disposition deux salles, un peu plus grandes que cela est proposé dans la version actuelle du projet. Des marges de manœuvre sont en train d'être envisagées avec l'architecte. Concernant les cuisines, aujourd'hui, il y a une cuisine principale collective où l'on mange très bien pour 2 ou 3 €. Sans mentir, le système est actuellement informel ou opaque dans la gestion des recettes. Je rassure tout le monde en disant que la Préfecture de Police valide tout de même les normes de la cuisine, mais force est de constater qu'il est compliqué de conserver un tel système dans le nouveau projet. Il y a également une cuisine par étage dont l'état n'est pas idéal, mais la difficulté réside dans l'aspect financier. Nous constatons les efforts de la Ville de Paris, ainsi que ceux d'Adoma, même si ce bailleur a de potentiels défauts, mais nous n'avons pas les moyens aujourd'hui de subventionner une cuisine, ce qui a été dit aux résidents. Ce que nous leur avons proposé, en lien avec l'équipe de développement local, c'est de les accompagner dans la recherche d'un local pour construire une cuisine formalisée dont l'espace appartiendrait par exemple à un bailleur social. Une autre piste est celle d'Arbuste, puisque « Coallia » a financé une cuisine de 700 000 € en fonds propre, et cette dernière est fermée. Une réflexion et un travail doivent être menés pour que la très belle cuisine existante puisse également servir pour les personnes de ce nouveau projet. Je sais que le 19 juin les résidents ne seront pas contents à cause de la cuisine, mais il s'agit d'un dialogue et d'une discussion, sachant qu'il sera compliqué de revenir sur ce sujet.

Pour terminer, M^{me} CHEVALLIER, la hauteur actuelle est de mémoire similaire à ce qui est projeté. Le choix n'a pas été fait de monter plus haut, et la sagesse a été choisie en la circonstance.

DÉLIBÉRATION N° 82

– 2019 DLH 74 Transformation par ADOMA du foyer de travailleurs migrants 202 rue d'Alésia/ 12 passage de Gergovie (14^e) en une résidence sociale comportant 283 logements PLA-I.

Rapporteur : M^{me} Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DJS 125 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12^e), Élisabeth (14^e), Lumière (20^e), ainsi que de la baignade La Villette (19^e).

Rapporteur : M^{me} Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme vous le savez, le nouveau centre aquatique de la porte d'Orléans avance de manière très satisfaisante et devrait être terminé pour la fin de l'année. En attendant, nous réorganisons Élisabeth plage et cette année, elle sera intégrée dans un projet parisien de baignades puisque que ce soit sur Léo Lagrange dans le 12^e ou à La Villette et Paris plage, un effort est fait par la collectivité parisienne à destination des personnes qui ne partent pas en vacances, afin qu'elles disposent, pour les enfants et les familles, de bassins de baignade. Comme d'habitude sur Élisabeth, nous organisons cela sur juillet et août. L'opération se terminera le 20 août et sera donc plus longue qu'à l'accoutumée. Il y aura un bassin extérieur pour les familles et les différents habitants du 14^e, et il y aura également des animations : cours d'aquagym, lutte contre

l'aquaphobie et natation, qui seront animés par les maîtres-nageurs de la Ville de Paris. D'autres animations seront proposées par les associations, comme les cours de Zumba et d'aqua Zumba, ainsi que des animations sur le terrain de football avec du tir à l'arc ou du tennis de table. L'objectif de la délibération est d'accepter la gratuité de ces bassins éphémères pour tout l'été. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 83

– 2019 DJS 125 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12^e), Élisabeth (14^e), Lumière (20^e), ainsi que de la baignade La Villette (19^e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DJS 133 Subventions (31 000 €) au titre de la jeunesse à cinq associations (13^e et 14^e) et trois conventions.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je remplace M^{me} Mélody TONOLLI pour ses délibérations, et je vais essayer d'être rapide, puisqu'il s'agit de subventions classiques. Je passe à la délibération qui prévoit un certain nombre de subventions, d'un montant de 6 000 € pour ce qui nous concerne et l'association « Le Lorem », et pour le développement de son « fab lab », qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes de seize à trente ans, mais également à toutes les catégories d'âge du quartier. Est-ce que vous avez des questions ? Sachant que cela est plutôt classique, pour une association que nous connaissons bien. Je passe au vote.

DÉLIBÉRATION N° 84

– 2019 DJS 133 Subventions (31 000 €) au titre de la jeunesse à cinq associations (13^e et 14^e) et trois conventions.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 6 pouvoirs
Pour : 25 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 70 Subventions (344 000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe à la délibération suivante pour là aussi soutenir financièrement des associations qui travaillent en direction des populations des quartiers les plus populaires de Paris. L'appel à projets porte sur un travail demandé sur les valeurs de citoyenneté, de laïcité et les valeurs de la République. Nous lançons un appel à projets, les associations y répondent et nous en retenons certaines.

Nous avons sélectionné et proposons à votre vote une subvention de 2 500 € à l'association « Yachad » qui va organiser des projets de groupes de parole, de 5 000 € pour l'association « Florimont », qui organise un travail spécifique en direction des ados sur la prévention des risques du web, de 5 000 € pour l'association le « CEPIJE » (TC 1 :39 :02), de 3 000 € pour la « Compagnie à l'affût » du théâtre forum et de 4 500 € pour l'association « Le Moulin ». Tout cela répond à un appel à projets lancé chaque année.

DÉLIBÉRATION N° 85

– **Projet de délibération 2019 DDCT 70 Subventions (344 000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121 950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe à la délibération sur un appel à projets visant à permettre le développement de liens, de convivialité et des usages différents intergénérationnels au sein de l'espace public, favorisant le dialogue entre générations. Nous avons retenu la Régie de Quartier Flora Tristan, qui anime les acteurs de la porte de Vanves pour une subvention d'un montant de 5 000 €, et l'association « Le Moulin », en rez-de-chaussée d'une grande résidence de Paris Habitat imbriquant plusieurs espaces publics pour une subvention de 5 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 86

– **2019 DDCT 62 Subventions de fonctionnement (121 950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DDCT 69 Subventions (68.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe à la DDCT 69 avec une subvention de 3 000 € pour l'association « Léo Lagrange ». Ce sont des habitants qui montent des projets dans tous les quartiers où le Fond de Participation des Habitants est proposé.

Il faut une association support qui est « Léo Lagrange », et selon les projets retenus, de leurs critères collectifs et de leur faisabilité, il y a de petites sommes données, ce qui permet d'être souple de promouvoir la capacité d'initiative des habitants sur leur quartier, en direction de leurs voisins. Cette délibération est classique et votée chaque année.

DÉLIBÉRATION N° 87

- **Projet de délibération 2019 DDCT 69 Subventions (68.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 6 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DDCT 92 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Il s'agit de huit associations à financer pour le soutien aux conseils citoyens. Ce dispositif est présent dans chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville, puisque ce sont des bases communes d'outils qui favorisent l'accès à la citoyenneté et les initiatives des habitants. Pour aider à ce développement, il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'association « CASDAL 14 », puisqu'elle gère ce dispositif.

DÉLIBÉRATION N° 88

- **2019 DDCT 92 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DEVE 52 Subvention (23 100 €) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

La DEVE 52 concerne un appel à projet Politique de la Ville pour l'année 2019 et la subvention est découpée comme suit : « Florimont » remporte 1 000 € pour le projet « Graine de quatorzien ». Et 1 000 € sont alloués à l'association « Les Parcs » qui vise à instituer des démarches anti-gaspi et de végétalisation dans les jardins et territoires en direction des publics en âge scolaire.

DÉLIBÉRATION N° 89

– **2019 DEVE 52 Subvention (23 100 €) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DPSP 9 Subvention (18 400 €) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe désormais à la DPSP 9, avec une subvention de 2 000 € que nous proposons de verser à l'association « Tatane » qui mène une animation sportive autour du foot ludique en direction des jeunes et en lien avec des mineurs logés dans les foyers du quartier.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Rapide intervention pour regretter que le projet porté par l'association dans le 14^e soit beaucoup moins intéressant que les projets proposés dans d'autres arrondissements, notamment dans le 13^e où des courts-métrages sont réalisés, ou dans le 18^e qui propose un rallye citoyen pour sensibiliser les jeunes à la citoyenneté. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

C'est un projet qui a lieu dans deux semaines, et nous sommes très fiers que ce dernier soit réalisé.

DÉLIBÉRATION N° 90

– **2019 DPSP 9 Subvention (18 400 €) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.**

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAC 23 Subvention (230 000 €) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière (14^e).**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Il s'agit là aussi d'une subvention équivalente aux années précédentes pour une action de médiation culturelle réalisant un travail important avec une activité de théâtre qualitative. L'action qui a fonctionné est reconduite, sachant que l'association intervient sur l'ensemble de Paris pour une subvention de 230 000 €, et nous rapportons le projet et l'apport à ce qui se fait dans le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 91

– **2019 DAC 23 Subvention (230 000 €) à l'association Cité-Théâtre, signature de l'avenant à la convention annuelle financière (14^e).**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAC 226 Subventions (935 040 €) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris ».**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

« Embellir Paris » est un appel à projets que la Maire a souhaité lancer pour faire des interventions artistiques, ce dernier ayant rencontré un vif succès. Nous avons proposé le site du porche Bernard de Ventadour, qui est situé au bout de la rue Pernety, et dont l'accès donne sur la rue du Cange. Le jury s'est tenu le 19 mars dernier, et une quinzaine de projets avaient été reçus pour ce site. Les jurys pour tous les sites parisiens étaient composés de la même manière : deux Parisiens titulaires de la Carte Citoyenne qui ont été tirés au sort, deux représentant du Conseil de Quartier Pernety, et un du Conseil parisien de la jeunesse. Il y avait bien évidemment les bailleurs concernés, la Mairie du 14^e arrondissement ainsi qu'un représentant du Palais de Tokyo qui était là en tant qu'expert et « commissaire artistique » d'exposition pour accompagner la Ville dans la totalité de cet appel à projets « Embellir Paris ». Le jury a retenu le projet de l'équipe Nakara, qui s'intitule « Ode à l'amour et à la création ».

La réalisation est prévue cet été, et elle sera à nouveau présentée aux habitants. Ce projet assurera tout un travail de mosaïque, avec de beaux matériaux et du savoir-faire.

DÉLIBÉRATION N° 92

– 2019 DAC 226 Subventions (935 040 €) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris ».

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 351 Subvention (4 000 €) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je propose également de faire passer en délibération sur l'association « Apprentis Musiciens » pour qui nous renouvelons la subvention de 4 000 €. C'est une importante école parisienne de musique, implantée dans le 12^e et dans le 14^e, rue de la Sablière, et nous les soutenons au titre du fonctionnement artistique.

DÉLIBÉRATION N° 93

– Projet de délibération 2019 DAC 351 Subvention (4 000 €) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– 2019 DASES 128 Subvention (36 000 €) et convention avec l'association Bête à bon Dieu Production pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Cette association du 14^e arrondissement propose et travaille sur des projets et des actions culturelles, mais également de développement et d'accès à la citoyenneté pour des personnes en situation de handicap. Elle travaille en direction des sourds et des malentendants en promouvant l'égalité entre les sourds et les entendants via le biais culturel, de débats ou de pratiques artistiques. La subvention proposée est de 32 000 €, 4 000 € s'ajoutant à cela pour les nombreuses interventions de traduction en langue des signes qui demeurent très coûteuses. L'association interviendra lors de sa programmation pour le Mois du Handicap à venir, et notamment avec

« Philoscène », qui est une programmation de grande qualité qui va se dérouler sur les prochaines semaines dans l'arrondissement. Une partie est réalisée par « Animaco », mais également de nombreux écrivains.

La programmation est ouverte à tous et se tiendra dans des lieux assez atypiques de l'arrondissement, et je vous invite vraiment à diffuser le riche programme du Mois du Handicap qui démarre en juin.

DÉLIBÉRATION N° 94

– 2019 DASES 128 Subvention (36 000 €) et convention avec l'association Bête à bon Dieu Production pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 134 Subventions (25 800 €) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12 000 €) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Dernière délibération, la DASES 134, qui concerne une subvention très classique de reconduction de 9 000 € pour le réseau « Mom'arte », et particulièrement pour son antenne à Didot et qui accompagne les familles en dehors du cadre scolaire à travers des cours de soutien et différentes activités à l'école. Ils vont également chercher les enfants à l'école pour les emmener au sein de leurs antennes.

DÉLIBÉRATION N° 95

– 2019 DASES 134 Subventions (25 800 €) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12 000 €) à 1 association dans le cadre d'un avenant.

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 79 Charte de Chant Chorale et Pratiques vocales.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci Madame la Maire. Je vais continuer en musique pour la présentation de cette délibération, qui est un dispositif territorial de développement de la pratique chorale. Il s'agit d'un plan

chorale qui est la fois piloté par le ministère de l'Éducation nationale, par l'Académie de Paris et par le Ministère de la Culture à travers la DRAC.

Cette charte doit permettre de développer et renforcer la stratégie territoriale et partenariale pour le chant et le développement des pratiques chorales et vocales à la fois dans le premier et le second degré, et elle a notamment pour but d'assurer la présence d'une chorale dans chaque école et établissement public scolaire.

Cette charte s'attache à développer et à renforcer les partenariats avec la Ville de Paris et les grandes institutions, développer la formation des enseignants, soutenir la réalisation de productions, favoriser l'intervention en milieu scolaire, élaborer et diffuser des outils pédagogiques, valoriser des réalisations et favoriser la fréquentation des lieux culturels et la rencontre avec les artistes et avec les œuvres. La Ville de Paris s'inscrit dans ce plan en favorisant l'intervention en milieu scolaire et le soutien à la réalisation de production et en participant à des projets spécifiques dont les conservatoires, dont je dirais quelques mots pour celui du 14^e arrondissement, et de développer la formation des enseignants. Il s'agit bien, dans les écoles des projets coconstruits entre les professeurs des écoles et les professeurs de la Ville de Paris (PVP).

Je voudrais donner trois exemples pour le 14^e arrondissement pour que nous voyions bien l'ensemble des réalisations et des projets. Je cite la dernière commémoration du 8 mai, à laquelle a participé une chorale de l'école rue Pierre Larousse, et deux écoles seront présentes aux prochaines commémorations, où des élèves viendront chanter.

Il y a également une classe orchestre où a eu lieu samedi une représentation au sein de l'école Simone Veil, et ce travail est fait avec l'école et le conservatoire, puisqu'il s'agissait de ce que l'on appelle le conservatoire hors les murs. La participation du conservatoire est importante dans les réalisations qu'ils font dans les écoles, en particulier maternelles. Je peux aussi vous annoncer qu'il y aura, à partir de la rentrée à l'école élémentaire Fournier, une classe à horaires aménagés musique en partenariat avec le conservatoire, situé à côté. Il y aura environ quarante-cinq minutes de musique par jour pour les enfants de CE2. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 96

– 2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 18 Subventions (875 062,73 €) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit maintenant d'une délibération plus traditionnelle sur les résultats de l'appel à projets dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Ces vingt-six ateliers seront organisés en plus de tous les ateliers faits par les animateurs à partir de la prochaine rentrée. Ceux-ci concernent un certain nombre d'association que nous connaissons bien et je ne vais peut-être pas toutes les citer. Un projet « Déclic'langue » avec des activités ludiques en langues étrangères sera proposé dans les écoles du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 97

– 2019 DASCO 18 Subventions (875 062,73 €) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 €), subventions d'équipement (380 460 €), subventions pour travaux (378 869 €).

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La délibération DASCO 29 concerne les dotations globales aux collèges et la subvention d'équipements pour la somme de 3 310 € au collège Giacometti, 8 130 € au collège Daudet, 6 000 € au collège Villon et 18 760 € au collège Jean Moulin. En ce qui concerne les travaux d'entretien, nous proposons au collège Daudet la somme de 1 116 €, et 660 € au collège Saint-Exupéry. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 98

– 2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 €), subventions d'équipement (380 460 €), subventions pour travaux (378 869 €).

Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199 750 €) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Ce sont donc maintenant les participations aux charges de fonctionnement des collèges publics autonomes pour les travaux d'entretien. Ce sont des montants forfaitaires qui concernent les collèges Daudet, Giacometti, Jean Moulin et Saint-Exupéry pour la somme, pour chaque collège, de 2 350 €.

M. OGÉ

Il s'agit plutôt d'une explication de vote que je voudrais faire. Je suis tout à fait contre l'affectation d'une somme avant même que les travaux soient réalisés. Cela est à mon sens un peu trop facile, même si la somme est évidemment extrêmement modeste pour les collèges, mais il s'agit d'un principe.

M^{me} BERTRAND

Vous avez probablement de très beaux principes, mais les collèges ont besoin de moyens pour entretenir leurs bâtiments.

DÉLIBÉRATION N° 99

– 2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199 750 €) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 25 dont 5 pouvoirs
Contre : 1 (M OGÉ) dont 0 pouvoir

– 2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit d'une délibération sur les tarifs de restauration autonome pour les adultes dans les collèges en fonction de leurs catégories. Pour les agents de catégorie C le prix du repas est de 2,50 €, de 3 € pour les agents de catégorie B, 4,5 € pour les agents de catégorie A et 7 € pour les passagers, et ceci pour l'ensemble des collèges autonomes du 14^e arrondissement, sauf Saint-Exupéry puisque les repas sont fournis par la Caisse des Écoles.

DÉLIBÉRATION N° 100

– 2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 64 Caisse des Écoles (14^e) Subvention (167 594 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Subvention traditionnelle pour les séjours d'été organisés par la Caisse des Écoles. Pour l'été prochain, puisque la subvention était basée sur le nombre d'enfants de l'année passée, ce sont donc deux-cent-quarante-huit enfants qui vont partir cet été, avec treize choix de séjours, sachant que la Caisse des Écoles a souhaité ces dernières années diversifier les possibilités de séjours avec de l'équitation, du multisports, de la montagne et de la mer. Je voulais également rappeler que la Caisse des Écoles, en collaboration avec les assistantes sociales scolaires et l'association « Prévention Feu Vert » réservent cinquante places pour les enfants et les jeunes des familles les plus fragiles de l'arrondissement. Nous avons visité l'an dernier le site de Courtenay avec Madame la Maire, et nous avons passé une journée avec les enfants qui étaient accueillis dans un séjour d'équitation. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. OGE

Pouvons-nous connaître l'évolution du nombre de séjour au regard des années précédentes ? Quelle est la tendance ?

M^{me} BERTRAND

Nous vous redonnerons les chiffres d'il y a deux ans, car je ne les ai pas, mais l'année dernière il y avait un peu plus d'enfants, puisqu'une discussion avait eu lieu au sujet des séjours labellisés par la Ville de Paris, cette dernière ayant organisé moins de séjours, ce qui avait induit une augmentation pour la Mairie du 14^e avec trois-cent-vingt-sept séjours, sachant qu'il y avait eu plus de demandes. Cette année, le nombre de demandes a baissé et nous avons pu répondre à l'ensemble des demandes des familles.

DÉLIBÉRATION N° 101

– 2019 DASCO 64 Caisse des Écoles (14^e) Subvention (167 594 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Dernière délibération sur le budget participatif parisien (BPP) au sein des collèges, puisque vous savez qu'il y a un BPP parisien, un BPP écoles et un BPP collèges, avec un certain nombre de thématiques que les collèges choisissent. Il existe des thématiques sur l'expérimentation, sur le numérique et sur le sportif. En ce qui concerne le 14^e arrondissement, cela représente un budget de 19 807 € pour le collège Giacometti, qui a choisi la thématique d'un collège agréable. Pour le collège Daudet, collège agréable et œuvre d'art pour 40 000 €. Pour le collège Villon, matériel extérieur, nous offrons la somme de 39 369 € et 70 000 €. Le collège Saint-Exupéry a également choisi le mobilier extérieur pour la somme de 39 534 €. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 102

– 2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 65 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et développement d'un café associatif nomade (219 444 euros).

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Je donne la parole à M. ANTONELLI et il y aura une demande de prise de parole après cette intervention qui émane de M^{me} Marie-Hélène THOMAS.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Nous continuons sur le budget participatif puisque nous allons voter une subvention attribuée à une association que nous connaissons tous, « Le Moulin », rue du Moulin de la Vierge, qui a été élu en septembre dernier par les habitants du 14^e. Les 65 000 € vont servir à rénover presque totalement le local, qui en avait bien besoin, sachant que « Le Moulin » assure une fonction de médiation au quotidien dans ce quartier, qui accueille les familles, les enfants, les parents et les adolescents, et qui les aide dans toutes leurs tâches, qu'elles soient scolaires, administratives, éducatives ou familiales. « Le Moulin », qui a perdu ses emplois aidés il y a deux ans, et qui a dû redéployer un nouveau dispositif que Marie-Hélène Thomas vous expliquera mieux que moi dans un instant, a voulu profiter de ce renouveau de sa structure pour renouveler également le local d'accueil.

Ces 65 000 € seront aidés avec un financement de 20 000 € de la CAF, pour que cette rénovation soit complète. Il s'agira pour cette subvention de la visibilité de l'association avec les espaces extérieurs avec la signalétique, les équipements, le mobilier, l'installation de nouveaux équipements informatiques et de câblages informatiques dans tout le local, ce qui n'existait pas avant, l'électricité, l'éclairage et la peinture. Tous ces travaux seront effectués cet été, ce qui donnera une rentrée nouvelle, et nous serons là pour l'ouverture de ce local rénové. Je dois dire que grâce au BPP et à la très belle campagne faite au niveau des trois semaines de vote, l'association s'est fait beaucoup mieux connaître dans l'arrondissement et a donné quelques idées à d'autres, pour essayer d'essaimer dans d'autres quartiers de l'arrondissement. Il s'agit donc de 65 000 € que nous devons voter pour cette rénovation extrêmement importante pour une association qui joue un très grand rôle dans le quartier Plaisance-Pernety.

M^{me} THOMAS

Je ne vais pas reprendre, puisque M. ANTONELLI a très bien décrit l'ensemble de notre projet. Je voulais juste dire que l'enjeu est pour nous de pouvoir réaliser ces travaux au plus vite dans les mois d'été tout en maintenant en parallèle l'accueil et nos activités au profit des enfants et des familles. Nous avons pu bénéficier d'un local temporaire de proximité qui nous permettra de faire cela. J'en profite pour dire que nous attendions avec impatience ce financement pour pouvoir démarrer au plus

vite les travaux et préparer la rentrée de septembre. Nous voulions remercier les services de la Ville d'avoir instruit cette demande avec diligence, puisque pour une opération ayant été acceptée en septembre 2018, pouvoir réaliser les travaux dans l'été qui était un beau défi, et j'espère que nous le réaliserons. J'ajoute que nous présentons une très belle exposition à l'entrepôt, vendredi 7 juin et samedi 8 juin l'après-midi. Il s'agit de travaux préparés par les familles qui s'appellent « Portrait de familles » et qui présentent leurs histoires de vie issues de leurs pays. Les familles ont fabriqué des objets, il y aura des photos et des enregistrements sonores. Tout ce travail a été fait avec les enfants, puisqu'il s'agit de créer des liens entre les cultures d'origine et le fait de vivre ici dans le 14^e.

M^{me} PETIT

Merci M^{me} THOMAS, et bravo à toute l'équipe, car il s'agit d'un travail assez formidable qui est joyeux, dynamique et très pertinent.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. J'ai juste une question d'ordre technique, puisqu'il n'y a rien à redire sur le projet. J'ai été surpris de voir que la subvention, potentiellement puisque nous n'avons pas le détail des dépenses, servait à des travaux nouveaux dans le local. Or, il s'agit d'un local HML, donc d'un bailleur social, et donc d'un patrimoine qui n'est pas celui de la Ville de Paris. Ma question est donc : est-ce qu'il appartient à la Ville de Paris de financer la rénovation du patrimoine de la société de HLM ? Cela est possible via une convention puisque le local est mis à disposition gratuitement, mais cela ne transparaissait pas directement dans la convention, cette dernière étant entre la Ville de Paris et l'association, sans qu'apparaisse la partie backoffice entre la Ville de Paris et le bailleur.

M. ANTONELLI

La convention apparaît dans la charte du budget participatif qui a été signée avec les bailleurs sociaux. Il n'y a aucun problème, et les bailleurs sociaux ont également un budget participatif propre, puisqu'ils se sont aperçus qu'après la mise en place en 2014 de ce budget participatif, ils avaient énormément de demandes sous cette forme pour des demandes et projets d'habitants, immeuble par immeuble. Il s'agit d'un budget participatif qui est complètement indépendant de l'autre et fonctionne extrêmement bien. Il est augmenté chaque année par la RIVP et Paris Habitat.

M^{me} PETIT

Pour compléter, il y a aussi les dépenses obligatoires liées au bâti, ainsi que des aménagements différents liés à l'association et à son évolution tels que l'agencement des salles. Et pour cela, même si le bailleur est propriétaire, ce dernier peut amener ses locataires associatifs à trouver d'autres financements. Très souvent, l'autre financeur est la Ville de Paris. Ce n'est pas la première fois que nous votons des subventions d'investissement pour des associations ou des bailleurs sur des locaux associatifs. Pour le cas présent, cela fait partie d'une belle dynamique comme l'a rappelé M. ANTONELLI, pour l'association et pour le quartier au moment du vote au BPP.

DÉLIBÉRATION N° 103

– 2019 DDCT 65 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et développement d'un café associatif nomade (219 444 euros).

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAE 206 Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Dans cette délibération il s'agit de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public. Vous savez que la Ville de Paris est attachée au développement de l'emploi sous toutes ses formes, et elle a donc accompagné des dizaines de micro-entrepreneurs parmi lesquels des bénéficiaires du RSA, et certains issus du chantier « Emmaüs Insertion Défi ». Il y a eu au Conseil de Paris un vote pour l'installation de six kiosques de conciergerie sociale et solidaire après l'expérience que l'on appelle « Lulu dans ma rue », qui émane d'« Emmaüs ». Cette expérience, se déroulant sur plusieurs années, se situe juste devant la sortie du métro Saint-Paul.

À partir des résultats assez extraordinaires engendrés par cette conciergerie de quartier, la Mairie de Paris a décidé d'accompagner, du mieux qu'elle le pouvait cette initiative, sachant qu'elle n'existe pas que dans Paris, mais est présente dans de nombreuses villes de banlieue comme Clichy-la-Garenne. Des arrondissements se sont portés candidats. Nous étions dans les premiers, mais nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver un espace adéquat pour installer le kiosque, qui a finalement trouvé sa place rue Losserand, en face du jardin Louise Losserand et au coin de la rue d'Alésia. Il fonctionne très bien, et des habitants en profitent pour faire réparer des choses. La conciergerie de quartier marche de mieux en mieux et comme les autres, elle a une exploitation exponentielle, sachant qu'ils sont environ soixante-dix Lulus dans le 14^e.

Il s'agit donc d'une redevance d'occupation de l'espace public que nous devons voter ce soir, établi par kiosque à 1 200 € par an (100 € par mois), à laquelle s'ajoute 5 % du chiffre d'affaires généré si ce dernier est supérieur à 600 000 € par an pour les six premiers, et à 5 % du chiffre d'affaires généré pour les quatre nouveaux kiosques qui vont être installés à partir de 2019. Il s'agit d'une expérience qui fonctionne extrêmement bien et le rapport de 5 % ne devrait pas être très important vu les planchers déterminés entre la Ville et l'association « Emmaüs Défis ». Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 104

– **2019 DAE 206 Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DDCT 46 Subventions (60 500 €) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 20^e).**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

La DDCT 46 concerne des subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne pour l'exploitation annuelle de leurs associations. Dans le 14^e il s'agit du Moulin à Café, c'est-à-dire l'association qui le gère, et qui fait cela très bien ; le Café Pernety avait été créé et boosté par le quartier Pernety en son temps en 2005. Ce café a une force d'animation de quartier gigantesque puisque nous y sommes très souvent et que beaucoup de choses y sont réalisées. Pour 2019, la subvention de fonctionnement de l'année qui a été demandée est de 2 000 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 105

– 2019 DDCT 46 Subventions (60 500 €) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 20^e).

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 603 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques.

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Merci Madame la Maire. Deux sites parisiens sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les rives de la Seine et la Tour Saint-Jacques, en tant que partie du chemin de Compostelle. Pour ce qui est des rives de la Seine, elles sont classées depuis 1991. Le périmètre alors défini correspond à la portion de la Seine qui est comprise entre le pont de Sully et le droit de l'avenue de Suffren en aval du pont d'Iéna, et jusqu'au pont de Bir-Hakeim pour la rive gauche, couvrant 365 ha, intégralement en site inscrit. Cela inclut donc vingt-trois des trente-sept ponts de Paris sur la Seine, et les Îles Saint-Louis et de la Cité en intégralité. La loi sur le patrimoine du 7 juillet 2016, qui a inscrit pour la première fois dans le droit positif français la notion de patrimoine mondial, a prévu la création d'une zone tampon autour d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté aux biens et à leur protection.

Le périmètre du bien et sa zone tampon doivent être arrêtés par le Préfet de région après délibération par les collectivités locales concernées, afin d'être annexées au document d'urbanisme. Lors de séance des 14, 15 et 16 novembre 2018, le Conseil de Paris a adopté une extension du périmètre de protection du bien « Paris Rives de Seine » visant à corriger, à la demande de l'UNESCO, les éléments oubliés du périmètre du bien inscrit en 1991, ainsi que le principe de la création d'une zone tampon pour ce bien et pour la Tour Saint-Jacques, partie du bien en série « Saint-Jacques de Compostelle en France », avec l'idée de créer une zone tampon unique, afin d'homogénéiser le tout.

À l'occasion de ce Conseil de Paris, deux vœux demandant l'intégration de l'Île aux Cygnes dans le périmètre de protection ont été adoptés. La présente délibération propose donc de prendre en compte cette demande et d'intégrer l'Île aux Cygnes dans le périmètre. Elle propose également d'intégrer les derniers petits ajustements qui résultent du travail itératif qui a été conduit depuis l'adoption de cette délibération entre la Ville, la DRAC Île-de-France et le ministère de la Culture, de manière à homogénéiser à les fois la zone de protection et la zone tampon. La délibération proposera d'adopter des éléments mineurs à la délibération précédemment votée.

DÉLIBÉRATION N° 106

– 2019 DAC 603 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques.

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DEVE 64 Dénomination « Jardin Marie-Thérèse Auffray » attribuée au jardin de la ZAC d'Alésia situé 8, rue de la Sibelle (14^e).

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Il est proposé de donner au jardin de la rue de la Sibelle le nom du « Jardin Marie-Thérèse Auffray ». Il s'agit de rendre hommage à une artiste du 14^e qui fut également une grande résistante.

Marie-Thérèse Auffray est assez peu connue du grand public et son parcours mérite d'être rappelé. Née le 11 octobre 1912 à Saint-Quay-Portrieux dans l'Orne, elle arrive à Paris en 1920 et intègre les Arts déco. Elle fréquente un atelier rue d'Alésia où elle côtoie de nombreux artistes avant de s'installer dans son propre atelier rue Gazan. Elle se consacre principalement à la peinture et vit de son travail de graphiste et d'illustratrice. C'est une femme engagée qui milite au Parti Communiste et à la CGT, et participe au Front Populaire. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, avec sa cousine, la résistante Monique TARIN, elle entre en résistance et s'installe dans l'Orne avec sa cousine, la résistante Monique TARIN. Elle contribue activement à l'exfiltration d'aviateurs alliés, d'abord cachés dans l'Orne puis à Paris dans l'atelier de la rue Gazan en attendant l'exfiltration par le réseau. Après-guerre, elle est très impliquée dans les milieux intellectuels et artistiques de Paris, et particulièrement de Montparnasse. Elle est la professeure de Bernard BUFFET. Son œuvre qualifie son engagement, et est souvent qualifiée d'expressionniste. Elle peint la comédie sociale et refuse l'aspect mercantile de l'art, ce qui explique sans doute qu'elle soit peu connue. Une exposition lui a récemment rendu hommage au sein de l'Orangerie du Sénat en 2017, puis dans sa ville natale en 2018.

Il est assez juste que le 14^e, où elle a vécu et travaillé toute sa vie, lui rende hommage et garde son souvenir en donnant son nom au jardin rue de la Sibelle. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 107

- 2019 DEVE 64 Dénomination « Jardin Marie-Thérèse Auffray » attribuée au jardin de la ZAC d'Alésia situé 8, rue de la Sibelle (14^e).

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DAE 187 Subvention (5 000 €) à l'association C14-Paris (14e).

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

M^{me} POURTAUD

Il s'agit de la subvention annuelle pour l'organisation du salon Céramique 14. Je ne présente plus ce salon de céramique artistique et contemporaine qui se tient chaque automne au sein de la Mairie annexe du 14^e.

L'association « C14 » succède à l'association « Atout Atout », qui avait lancé le salon, mais avait un objet plus large. « C14 » est maintenant gérée par des artistes céramistes, Laurence CRESPIIN et Patrick LOUGRAND, ainsi que la vice-présidente de l'Académie Internationale de la Céramique, Stéphanie LE FOLIC ADIDA et un commissaire d'exposition, Frédéric BAUDET, qui a organisé beaucoup de grandes expositions de céramique de ces dernières années. Cette nouvelle équipe veut s'orienter plus radicalement vers l'art contemporain et le salon met en lien les artistes céramistes, les galeries d'art et les collectionneurs, générant ainsi des parcours d'artistes via des résidences et des expositions personnelles.

La seizième édition du salon de la céramique se déroulera du 3 au 6 octobre prochain à la Mairie annexe du 14^e, et il est donc proposé de soutenir les actions de cette nouvelle association à hauteur de 5 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 108

- 2019 DAE 187 Subvention (5 000 €) à l'association C14-Paris (14e).

Rapporteuse : M^{me} Danièle POURTAUD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DPE 7 Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre - Convention de constitution d'un groupement de commandes.

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

La Ville de Paris, le Département des Hauts-de-Seine, le Département du Val-de-Marne et l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly-Seine-Bièvre » exploitent sur leurs territoires respectifs des réseaux de transport d'assainissement. Le fonctionnement des ouvrages gérés par ces collectivités, de par leur interconnexion, impacte la qualité du cours d'eau de la Bièvre. Il est donc ici question de voter la réalisation d'une étude qui vise à définir l'incidence des rejets des ouvrages de déversement se rejetant dans le cours d'eau Bièvre. Cette étude identifiera l'ensemble des pressions liées à l'assainissement subies par la masse d'eau, et proposera des niveaux de rejets d'ouvrage de déversement.

La présente convention de groupement de commandes a pour objectif de définir les modalités de participation financière et de gouvernance de chaque acteur, et la Ville de Paris s'engagerait pour un montant maximal de 100 000 €. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 109

– 2019 DPE 7 Étude sur la conformité locale de la masse d'eau Bièvre - Convention de constitution d'un groupement de commandes.

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

– Communication 2019 DVD 17 Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant.

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Ceci n'est pas une délibération, mais une communication sur le bilan annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoire dit RAPO. Pour rappel, les compétences liées au stationnement sont revenues à la Ville de Paris le 1^{er} janvier 2018. Les amendes de stationnement ont été remplacées par des forfaits post-stationnement (FPS). Les automobilistes disposent d'un délai d'un mois pour contester le FPS à partir du moment où ils reçoivent l'ANTAI formulé par voie postale. Au cours de ces délais, il convient de ne pas payer le FPS et de réaliser un recours administratif préalable obligatoire par internet ou voie postale. Les agents d'accueil de la Mairie peuvent assurer le rôle de facilitateurs auprès des usagers, afin de scanner les documents et de les aider à envoyer leur RAPO via un ordinateur mis à leur disposition. La Ville dispose d'un délai d'un mois pour apporter une réponse, sachant que tout recours obtient une réponse.

Dans le 14^e, la gestion des RAPO est confiée à la société Docaposte. À l'échelle de Paris, cent-onze-mille-huit-cents RAPO ont été reçus en 2018 avec un délai de traitement moyen de vingt-neuf jours. Le niveau de contestation est presque équivalent au niveau auparavant apposé par la Préfecture, de l'ordre de 3,5 % contre 3 % auparavant. Le taux d'acceptation est d'un peu plus de 50 %, ce qui signifie que des difficultés persistent sur le système de verbalisation avec deux motifs principaux : la non-prise en compte par le système informatique du paiement déjà effectué par l'utilisateur lors d'une erreur de saisie dans l'immatriculation par l'utilisateur entre un 0 et un O par exemple, et la non-prise en compte des cartes de stationnement handicapé. Un travail est engagé avec les opérateurs de verbalisation, Moovia et Streeteo, afin de pallier ces difficultés persistantes. En outre, des pistes d'amélioration sont prévues sur le système des RAPO : améliorer la plate-forme numérique de dépôt des RAPO, permettre à l'utilisateur de compléter le RAPO

directement sur la plate-forme lorsque des pièces ont été omises, les compléments de pièces justificatives étant jusqu'à présent l'objet d'échanges par mail, et enfin rendre plus explicites les décisions de rejet. Notez que lorsque l'utilisateur est averti de la non-complétude de son dossier, il dispose de deux semaines pour transmettre les pièces manquantes.

M^{me} PETIT

Ceci étant une communication, il n'y a pas de vote et nous prenons acte que celle-ci a été présentée et transmise.

M. OGÉ

Je pense que c'est un rapport intéressant qui devrait être diffusé à nos concitoyens du 14^e. En revanche, peut-on espérer réduire le temps de traitement de vingt-neuf jours, qui est tout de même relativement long ?

M^{me} LEKIN

Le temps de traitement a déjà été réduit M. OGÉ, mais j'accorde qu'il reste long. Il y a un certain nombre de personnes mises à disposition pour le traitement de ces dossiers, et de toutes façons, la personne qui a été verbalisée ne paie pas le FPS avant que le dossier soit traité. Une fois que cela est fait, elle est reconnue verbalisable ou pas, auquel cas elle n'a pas à payer, donc je pense que le délai n'a pas grande importance sur ce sujet puisque l'on n'avance pas l'agent de la contravention.

– **Projet de délibération 2019 DEVE 49 Subventions (330 730 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12^e à 17^e, 19^e et 20^e) et équipements sportifs (13^e).**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

L'entretien de la Petite Ceinture est confié depuis 2016 à des entreprises d'insertion par la SNCF, et au vu de l'action jugée très positive de ces associations, la municipalité a souhaité que ces actions se poursuivent, ces chantiers ayant en effet permis à plus de cinq-cent-vingt personnes d'être accompagnées vers l'emploi, tout en contribuant notamment à la propreté des lieux et à la biodiversité locale. C'est ainsi qu'en mars et juin 2017 a été approuvée la signature de conventions pluriannuelles avec les associations des chantiers d'insertion concernés sur ces différents périmètres. Les conventions ont été signées en 2017 et courent jusqu'au mois de février 2020. L'ensemble de ces conventions pluriannuelles prévoyait les montants des subventions versées par la Ville de Paris pour la première année de conventionnement. Pour le 14^e, les associations qui interviennent sont « Étude et Chantier » avec une subvention qui serait de 83 500 € pour l'entretien des linéaires de la Petite Ceinture et « Espaces » pour 118 430 € pour l'entretien des linéaires de la Petite Ceinture dans les 14^e et 15^e. Merci, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 110

– **2019 DEVE 49 Subventions (330 730 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12^e à 17^e, 19^e et 20^e) et équipements sportifs (13^e).**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs
Pour : 27 dont 6 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 09 Vœu du conseil de quartier Mouton-Duvernet relatif à la demande de suppression des trémies RATP à hauteur du 7-11 place Denfert-Rochereau.**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose maintenant de passer à l'examen des vœux. Nous avons un vœu déposé qui a été adopté par le conseil de quartier Mouton-Duvernet, et qui concerne la place Denfert-Rochereau. Comme tout vœu adopté en conseil de quartier, ce dernier est présenté en conseil d'arrondissement et je propose à M. Didier ANTONELLI de vous le présenter.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Il s'agit d'un vœu qui concerne une affaire relativement ancienne, revue et rediscutée par le conseil de quartier Mouton-Duvernet, qui a fait plusieurs marches exploratoires dans le cadre d'une étude sur la rénovation de la place Denfert-Rochereau, et qui s'est aperçu qu'il y avait depuis une dizaine d'années deux trémies, c'est-à-dire des escaliers qui montent sur les trottoirs, qui n'étaient plus du tout utilisés par la RATP qui gênait assez considérablement la circulation piétonne.

Considérant que ces trémies situées sur la place sont recouvertes depuis plusieurs années d'un dispositif dit temporaire de tôle, le conseil de quartier émet le vœu que la Ville de Paris et la RATP se mettent d'accord pour le déclassement définitif de ces trémies, ce qui n'a pas encore été effectué, et que la Ville de Paris entreprenne ensuite les travaux nécessaires pour retransformer ce lieu en un espace de trottoir. La dernière réponse que nous avons eue en posant la question à la RATP il y a maintenant un an et demi est qu'ils étaient tout à fait d'accord pour le faire, mais qu'ils pouvaient étudier tout de même de rouvrir ces trémies si le flux de passagers grossissait entre la gare et le métro. Il s'agit en fait d'une relance à la RATP pour savoir où ils en sont dans l'étude, et s'ils ont véritablement l'intention dans les années à venir de rouvrir ces trémies. Le trafic piéton est de plus en plus important sur cet espace, et les piétons sont gênés par des barrières inutiles. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} LEKIN

J'apporte des compléments d'information récents, puisqu'effectivement, ce sujet est discuté depuis des années. Nous venons d'apprendre qu'avec l'arrivée du nouveau matériel du RER B en 2025, qui s'appelle MING, la RATP aura besoin d'accès sécurisé en cas de foule et pour des espaces de sécurité. Ils annoncent avoir l'intention de rouvrir ces trémies, afin d'en faire des entrées et des sorties pour le RER.

M^{me} PETIT

Nous sommes plutôt favorables pour ce vœu puisque cela permet de l'accélérer et de l'appuyer.

DÉLIBÉRATION N° 111

– **V14 2019 09 Vœu du conseil de quartier Mouton-Duvernet relatif à la demande de suppression des trémies RATP à hauteur du 7-11 place Denfert-Rochereau.**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 6 pouvoirs
Pour : 27 dont 6 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 10 Vœu du Conseil Local du Handicap du 14^e relatif à un réexamen de l'expérimentation d'extinction des feux tricolores dans le quartier Pernety.**

M^{me} PETIT

Nous avons, puisque notre nouveau règlement intérieur le permet, un vœu du conseil local du handicap concernant l'expérimentation de la dépose des feux tricolores dans le quartier Pernety. Il y a également un vœu d'Éric AZIERE et je vous propose que nous les regroupions. Je passe donc la parole au représentant du CLH pour présenter leur vœu, puis à M. AZIERE, et nous voterons les deux vœux séparément, bien évidemment.

M^{me} LE TOUMELIN

Je vous rappelle le contexte, puisque tout le monde n'est pas au courant. Non seulement les feux qui étaient installés étaient des feux tricolores classiques, mais le 14^e était en avance, puisqu'il s'agissait de feux sonores adaptés aux malvoyants. Les malvoyants disposent d'un boîtier qui à leur passage active la sonorisation du feu. Soit nous faisons parler le feu en appuyant sur un bouton ce qui est gênant quand il s'agit d'enfants qui en font un mésusage, mais pour les malvoyants cela est très important pour leur autonomie. Ces derniers activent le feu avec le boîtier dont ils sont équipés. Au niveau du conseil local du handicap, nous sommes arrivés à une proposition du vœu la plus consensuelle qui soit.

Notre proposition est modérée puisque nous demandons de refaire une étude sur le besoin de ces feux, étude qui pourra déboucher sur la réactivation, *a minima* nous le souhaitons, de deux feux jugés prioritaires et nous demandons le soutien du conseil d'arrondissement pour remonter cette proposition au niveau du conseil de Paris. Merci beaucoup.

– **Projet de vœu V14 2019 14 Vœu déposé par M. Éric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14^e arrondissement.**

Rapporteur : M. Éric AZIERE

M. AZIERE

Je tenais à défendre ce vœu et en l'occurrence beaucoup de choses ont été dites sur cette expérimentation qui n'en finit pas de durer. Nous avons bien vu à quel point, dans la déambulation exploratoire qui a été la nôtre dans le quartier, tous les problèmes n'étaient pas résolus. En l'occurrence, rallumer les feux à l'angle de la rue Pernety et de la rue Losserand, compte tenu de l'affluence des piétons sur ce carrefour et qu'il est plutôt stratégique, puisqu'il est devant le métro, ce qui fait que pour les personnes handicapées et malvoyantes, il s'agissait d'un sujet prioritaire. Je pense que nous sommes déjà parvenus à un premier résultat satisfaisant, c'est-à-dire que nous avons pu infléchir l'expérimentation en cours de façon à ce qu'au moins sur ce carrefour-là, nous puissions obtenir le rétablissement du feu tricolore. En ce qui concerne le bilan de cette expérimentation, quels que soient les efforts pédagogiques menés sur le terrain, nous voyons que rien n'apparaît comme véritablement convaincant, surtout sur le choix de la rue Losserand comme lieu d'expérimentation, puisqu'il s'agit d'une rue avec beaucoup de circulation, qui constitue une voie pénétrante en venant du sud-ouest de Paris et en particulier de la porte de Vanves.

Je pense que nous aurions pu choisir un autre quartier s'il avait fallu maintenir le principe de cette expérimentation. Il me semble que, non seulement nous avons bien fait de l'interrompre,

mais que d'autres carrefours, comme vous pouvez le remarquer Madame la Maire lors de la marche que nous avons faite, présentent eux aussi des difficultés majeures. Je pense en particulier au carrefour de la rue du Château et de la rue Losserand, qui est un carrefour de deux rues dont l'une est extrêmement étroite, sans compter le stationnement de voitures toléré de chaque côté, ce qui rend la visibilité extrêmement faible, et oblige d'ailleurs les véhicules venant de la rue du Château à s'avancer sur le passage piétons, afin de se dégager de la visibilité en l'absence des miroirs qui n'ont pas substitué l'extinction des feux. Le climat de confiance, le niveau de stress et la peur des accidents et des risques que prennent les piétons sont à relever, en particulier dans un quartier où l'on accueille un centre de formation des aveugles et des malvoyants. Je trouve qu'il serait bien d'en finir avec cette expérimentation, ou, en tout cas, de ne pas la généraliser. J'aurais trouvé intelligent que nous mettions en place un certain nombre de mesures de contrôle de vitesse, puisque l'un des effets premiers de l'absence d'arrêt obligatoire créé par les feux fait qu'à certaines heures de la journée, il y a une augmentation de la vitesse, ce quartier étant en zone trente et sans aucun contrôle réalisé.

Ce vœu demande que soit mis un terme à cette expérimentation. Il faut maintenant un retour d'expérience serein de tous les acteurs concernés : élus, riverains, commerçants et associations de personnes en situation de handicap, ces dernières étant nombreuses à s'être portées « partie civile » sur ce contentieux amiable. Au terme de la concertation qui aura lieu sur la base des résultats de l'expérimentation, nous verrons s'il est pertinent d'avoir fait le choix de cette rue et de ce quartier, mais également de maintenir cette expérience de suppression des feux tricolores qui, encore une fois, ne me paraît pas du tout convaincante à cet endroit.

M^{me} CARRERE-GEE

Je me réjouis que tout d'abord que, comme nous l'avions demandé, le conseil local du handicap puisse désormais déposer des vœux en conseil d'arrondissement, et je trouve qu'il serait d'ailleurs judicieux que le CLH soit publiquement consulté devant nous sur tous les projets de voirie et d'urbanisme.

Cela est très bien que M^{me} LEKIN aille au CLH, mais cela ne vaut pas consultation du CLH sur les projets d'urbanisme et tous les projets de voirie. Je pense que nous nous éviterions ainsi, pour les projets qui passent en conseil d'arrondissement, ce qui n'est pas le cas de tous, que nous prenions de mauvaises décisions, et cela améliorerait toujours celles que nous sommes susceptibles de prendre alors même qu'elles sont déjà bonnes.

J'en viens au deuxième point. Nous avons, avec Éric AZIERE et tous nos autres collègues de l'opposition au sein de l'arrondissement, présenté de nombreux vœux sur ce sujet. Tout le monde a le droit à l'erreur, mais je suis toujours stupéfaite que la municipalité mette autant de temps à reconnaître ses erreurs lorsqu'elle en fait, et surtout sur des sujets comme ceux-là. Nous avons eu le cas du projet du City Stade, sur lequel nous avons émis de très nombreux vœux. La sécurité de personnes qui sont en situation de handicap est en cause, et cela me paraît tout à fait déraisonnable de s'obstiner. Nous n'avons jamais été des partisans de voir des feux tricolores disposés à tous les carrefours, mais là, Madame la Maire, je vous en supplie, ainsi que votre majorité, de rétablir en urgence ces deux feux comme le demande le conseil du handicap.

M^{me} CHEVALIER

Je vais être brève. J'habite le quartier, je travaille rue Boyet Barret, je prends ma voiture régulièrement les soirs où je travaille, et je constate, même si je n'ai pas de problème de handicap et que je peux concevoir que cela est plus compliqué pour les personnes en situation de handicap, que le gros problème, ce sont avant tout les deux-roues, les scooter et les livreurs qui vont assez vite sur cette rue. Ils allaient aussi vite et grillaient les feux rouges lorsqu'ils étaient en activité. Le feu rouge est sécurisant, certes, mais il est sécurisant d'une façon un peu subjective puisque ce n'est pas, parce qu'il y aura un feu rouge qu'ils ralentiront ou s'arrêteront. Je pense que l'arrêt ou la suppression temporaire des feux a permis aux véhicules d'avoir plus d'attention et de respect pour les piétons. C'est mon ressenti en tant qu'habitante, et je le vivais tous les jours.

M^{me} LEKIN

Je me targue d'avoir débuté cette expérience sur laquelle je travaille depuis le début, et la première institution qui a été consultée sur ce projet a été le conseil local du handicap, avec la direction voirie déplacements, nous l'avons fait en salle polyvalente.

Le conseil local du handicap a été consulté avant même le conseil de quartier Pernety. Je ne dis pas que cela était parfait, je dis que ce conseil a été le premier à être consulté. Cette expérimentation a été faite dans le cadre du plan piéton et effectivement, je suis comme M^{me} CHEVALIER et je ne dis pas qu'en n'ayant aucun handicap cela me pose problème personnellement, car cela n'est pas le cas, mais nous avons instauré un groupe de travail à l'hôtel de Ville M. AZIERE. C'est à la suite de ce groupe de travail et de deux ou trois réunions avec les associations qu'il nous a été demandé de remettre le feu au croisement Pernety Losserand, ce qui a été fait. Depuis que ce feu est remis, je pense à juste titre eu égard à la quantité de circulation piétonne à cet endroit, nous avons reçu beaucoup de courriers de réclamations qui nous injuriaient pour avoir remis le feu, mais cela est un autre problème. Nous avons installé des bandes de guidage à la sortie du métro, nous avons récemment fait une expérimentation de pédagogie à destination des automobilistes à l'angle rue Pernety ouest, et j'ai vraiment été très surprise de n'avoir, hélas, qu'une personne du conseil local du handicap avec nous, car nous étions avec les ASVP et nous avons fait une très belle expérience en rappelant la priorité à droite, et surtout la priorité du piéton dès qu'il s'engage sur le passage éponyme. Cette expérimentation, nous allons la recommencer, et nous avons mis en place à ce carrefour un triangle qui clignote, de la même façon que devant les écoles.

Le 7 juin, à l'occasion du Mois Parisien du Handicap, nous allons terminer la mise en place de bandes sonores avec un message destiné aux automobilistes ainsi que des bandes de marquage qui indiqueront à la voiture de ralentir. Nous sommes en pleine concertation sur tout ce que nous devons installer, et nous l'avons décidé avec les associations de personnes non-voyantes. Nous continuons ce groupe de travail, car j'estime qu'il s'agit de quelque chose qui n'est jamais terminé.

Il est vrai que nous sommes décidés à faire le maximum pour permettre à chacun de se sentir en sécurité. Je pense sincèrement, pour l'observer, que des voitures grillent le feu à nouveau, et que la priorité à droite est respectée, sachant que les automobilistes préfèrent privilégier l'état de leur voiture que de subir un accident à un carrefour : cela est prouvé, ils ont ralenti. Il est beaucoup plus facile pour une personne qui ne souffre pas de handicap de traverser lorsqu'il n'y a pas de feu. Le feu, contrairement à ce que l'on peut penser, n'est pas la sécurité absolue, d'autant que nous dégageons les carrefours, et qu'il n'y a plus de voitures à ces endroits. J'avais encore un problème avec un stationnement moto angle Gergovie ouest, et un stationnement vélo sera installé pour gagner en visibilité.

M^{me} PETIT

Merci M^{me} LEKIN pour ces réponses. Je crois que je le calendrier qu'a rappelé M^{me} LEKIN est quand même conséquent. Nous sommes déjà revenus sur ce sujet, puisque ce n'est pas la première fois que nous avons ce genre de vœux à ce propos, et nous continuons à travailler avec tout le monde pour réaliser les engagements que nous avons pris lors des réunions de travail sur place et dans différents cadres. Je vous propose de passer au vote.

M^{me} CARRERE-GEE

Un monsieur a demandé la parole, il ne s'agit pas de quelqu'un qui s'est déjà exprimé.

M^{me} PETIT

Oui, mais il faut pour cela s'inscrire, cela est inscrit au règlement.

M^{me} CARRERE-GEE

Quant faut-il s'inscrire ? Il n'y a rien dans le règlement sur les modalités d'inscription au débats. Merci de me communiquer l'article.

M^{me} PETIT

Nous mettons sur la table, depuis le début de cette mandature, l'ordre du jour avec une fiche pour s'inscrire aux débats. Tout ceux qui ont accès à cette salle peuvent la remplir. M^{me} LE TOUMELIN m'a demandé d'intervenir et elle l'a fait. Les faux procès vont s'arrêter là et vous demanderez, M^{me} CARRERE-GEE, si dans les autres conseils d'arrondissements, les membres de votre bord politique peuvent autant prendre la parole dans le public de ces conseils. Nous passons au vote, car dans les autres conseils d'arrondissement, le public ne peut même pas s'exprimer. Tout le monde sait comment les tours de parole fonctionnent, peut-être ne venez-vous pas assez régulièrement à ces instances pour le savoir. Le fait d'interrompre la parole et de ne pas écouter est véritablement quelque chose qui vous caractérise donc maintenant, je préside la séance et je passe aux votes. La prochaine fois, vous pourrez voir comment les tables sont disposées à l'accueil, puisque tout le monde a pu remplir sa fiche et nous dire qu'il voulait intervenir sur quels vœux et sur quelles délibérations. Nous allons passer au vote sur le vœu du conseil local du handicap.

DÉLIBÉRATION N° 112

– V14 2019 10 Vœu du Conseil Local du Handicap du 14e relatif à un réexamen de l'expérimentation d'extinction des feux tricolores dans le quartier Pernety.

Rapporteuse : M^{me} Patricia LETOUMOULIN

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 5 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M AZIERE, M^{me} CHEVALLIER, M de VIDAS)
dont 1 pouvoir

Contre : 21 dont 5 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 113

– V14 2019 14 Vœu déposé par M. Éric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem relatif à l'expérimentation de dépose des feux tricolores dans le 14e arrondissement.

Rapporteur : M. Éric AZIERE

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 5 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M AZIERE, M^{me} CHEVALLIER, M de VIDAS)
dont 1 pouvoir

Contre : 21 dont 5 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 11 Vœu déposé par les élus de la majorité municipale relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissements.**

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Je vais vous lire le vœu qui a été rédigé et qui reprend l'ensemble des discussions que nous avons pu avoir et apporte un certain nombre de demandes au Préfet de Police sur le renfort de la Police et de son travail au sein des quartiers.

- Considérant les problématiques persistantes de sécurité et de tranquillité publique rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens, et leurs inquiétudes régulièrement relayées par la Ville auprès de la Préfecture de Police, notamment dans les quartiers populaire,
- Considérant la persistance de multiples lieux de trafic de stupéfiants dans le 14^e et à Paris,
- Considérant la hausse de la dérégulation de l'espace public, des ventes à la sauvette qui relèvent du délit et nécessitent un engagement des effectifs de Police Nationale, afin de saisir et détruire les marchandises qui compliquent le bon entretien de l'espace public,
- Considérant le besoin d'une présence quotidienne d'une présence effective de Police Nationale fidélisée à la demande des commerçants, des associations, des conseils de quartier et amicales de locataires, pour assurer une présence dissuasive sur le terrain,
- Considérant la forte mobilisation des effectifs du commissariat, leur courage et leur dévouement pour la sécurisation en faveur des Parisiennes et des Parisiens,
- Considérant que le manque structurel d'effectifs affectés à ces missions de tranquillité publique et de police de proximité met à mal toutes les actions entreprises en faveur des habitants, y compris celles conjointement engagées avec la Ville,
- Considérant que la mobilisation des effectifs des commissariats sur des opérations de maintien de l'ordre accentue cette baisse de la présence sur de nombreux quartiers de la capitale, considérant le souhait que la Ville de Paris bénéficie d'une part importante des dix-milles créations de postes sur la sécurité sur le quinquennat, souhait exprimé par le Préfet de Police,
- Considérant que les élus ont demandé à de nombreuses reprises cette mobilisation d'effectifs et de moyens,
- Considérant la demande unanimement rappelée par les élus de Paris de bénéficier d'une transparence sur les effectifs et les statistiques de la délinquance, afin de partager des priorités d'action,
- Considérant la récente déclaration du Ministre de l'Intérieur qui s'engage à maintenir les effectifs alors qu'il est absolument impératif de les augmenter,
- Considérant que la Préfecture de Police s'est engagée à transmettre au maire d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement,
- Considérant que toutes les caméras de vidéoprotection votées dans le programme de septembre 2015 n'ont toujours pas été mises en place, notamment rue Didot et Losserand,
- Considérant que la demande de juin 2018 pour des caméras supplémentaires avenue de la Sibelle square Witchinsky, rue Ambroise Croizat n'a toujours pas eue de suite,
- Considérant la demande répétée et restée sans réponse d'avoir des moyens supplémentaires d'avoir des effectifs du commissariat du 14^e, afin d'assurer la tranquillité autour de la maison d'arrêt de la Santé depuis sa réouverture,
- Considérant enfin que Paris a toujours été candidate à chacun des dispositifs visant à renforcer la sécurité publique dès lors qu'ils sont associés aux moyens et à des effectifs nécessaires.

Sur proposition des élus du conseil municipal, le conseil d'arrondissement du 14^e demande au Préfet de Police que l'État renforce la présence des effectifs de police sur le terrain et les moyens dédiés au commissariat au vu des attentats, des souhaits exprimés par les habitants et des besoins constatés, que les commissariats bénéficient de l'indispensable soutien des services spécialisés de la Préfecture de Police pour remonter les filières et réseaux, qu'ils transmettent de nouveau aux maires d'arrondissement les statistiques trimestrielles de la délinquance concernant leur arrondissement comme il s'y est engagé alors que cela est interrompu depuis plusieurs mois, que

d'ici l'été l'ensemble des caméras soit en service et que des moyens spécifiques, hors effectifs du commissariat, soient effectués au maintien de la tranquillité et de la sécurité des riverains de la maison d'arrêt de la Santé. Je rajoute en complément que, pour avoir été à la réunion avec le Procureur de la République et comme cela est également constaté par le Parquet de Paris, il manque d'une force d'OPJ suffisante pour traiter judiciairement les affaires en cours dans les commissariats d'arrondissement. Le Parquet est en train de se démultiplier, afin de venir faire des permanences dans les commissariats pour pouvoir régler un certain nombre de dossiers en cours de traitement, ce qui vient renforcer ce qui vient d'être dit dans ce vœu récapitulatif.

M. AZIERE

Je voudrais féliciter M. GRUNDENWALD pour ce vœu, mais pourquoi ce vœu n'a-t-il pas été déposé plus tôt et régulièrement depuis le début de votre mandature ? Il y a longtemps que nous attendions cet aveu de ce constat de dégradation de la sécurité et vous l'avez dit vous-même, de recrudescence des trafics de stupéfiants dans l'arrondissement. Nous parlions de la Ville de Paris, mais vous pouviez marquer plus avant la pertinence de votre vœu dans le 14^e arrondissement. Je ne pense pas qu'il eut fallu attendre ce gouvernement pour constater la dégradation de la sécurité et lui reprocher quoi que ce soit. En ce qui concerne l'absence de caméras de vidéosurveillance, je vous rappelle que vous disposez dans votre majorité d'alliés et de partenaires qui votent régulièrement contre l'augmentation de ces dernières. Un peu d'objectivité et d'humilité par rapport à tout cela ferait du bien. Je trouve qu'il y a là l'aveu d'un constat d'échec sur la sécurité qui vous concerne pleinement et j'en suis ravi. Il n'est jamais trop tard pour se convaincre d'avoir eu tort.

M. GRUNENWALD

Plusieurs remarques. Je perçois fort bien l'ironie de M. AZIERE et je me félicite qu'il soit d'accord pour voter avec nous ce vœu. Je lui rappelle qu'à chaque fois qu'il y a eu des propositions émanant de cette majorité, vous ne les avez pas votées ou vous êtes abstenu.

Je prendrais un seul exemple M. AZIERE : le GTLD par exemple, sur lequel vous nous aviez fait toute une formidable échappée et pour laquelle vous n'avez pas apporté vos suffrages avec nous pour faire voter ce vœu qui a tout de même abouti à la création d'un GLTD bande. Je prends juste cet exemple pour dire que je n'ai aucune leçon à recevoir de vous.

DÉLIBÉRATION N° 114

– V14 2019 11 Vœu déposé par les élus de la majorité municipale relatif au renfort de moyens pour les commissariats d'arrondissements.

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 dont 6 pouvoirs

– Projet de vœu V14 2019 12 Vœu proposé par les élus de la majorité municipale relatif aux conditions de financement des Ateliers Sociolinguistiques (ASL).

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Au nom des groupes de la majorité municipale, nous avons l'habitude de voter des subventions régulières aux ateliers sociolinguistiques, qui sont assez nombreux dans le 14^e arrondissement, mais ce vœu porte davantage sur les financements de l'État à ces ateliers. Je précise que nous savons que l'apprentissage du français est un pas réellement important dans l'intégration puisque cela permet la citoyenneté, la meilleure compréhension du fonctionnement des services publics également et l'accès à d'autres formations et à l'insertion professionnelle. Plus de vingt-mille Parisiens sont accompagnés tous les ans dans cet apprentissage, et ce sont 7M d'€ qui sont mobilisés chaque année par la Ville de Paris. La Préfecture de Région Île-de-France a demandé aux associations de remplir un questionnaire, pour indiquer le pourcentage de primo-arrivants dans leurs actions, ce que certaines associations refusent de faire en refus de la discrimination dans l'accès à l'apprentissage du français en fonction d'être primo-arrivant ou, au contraire, en régularité de titre de séjour. Or, il y a une forte réduction des nombres de financements par les centres sociaux parisiens. En 2018, du fait des conditions d'instruction difficiles et de la réduction des financements des ASL par la Préfecture de Région Île-de-France en 2018. Cependant, pour 2019, cela risque de se poursuivre puisque nous avons été alertés sur de nouvelles baisses des financements aux centres sociaux parisiens et aux associations en perspective. Nous assistons également à un phénomène de rejet de nombreuses demandes de financement de nouvelles actions pour l'insertion professionnelle alors même qu'il y a eu un dialogue entamé en 2018 par la Préfecture avec les associations, ce qui apparaît tout à fait contradictoire.

Par ailleurs, nous pouvons observer le rejet de la demande de financement d'un projet de transformation des actions linguistiques de proximité en une meilleure réponse aux besoins portée par les centres sociaux parisiens. Pour toutes ces raisons, je vais vous lire le vœu.

Sur proposition du Conseil d'Arrondissement, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle à nouveau le gouvernement, afin que le financement par l'État d'actions d'accompagnement linguistique retrouve une portée générale et n'intègre pas de critères de durée minimum de présence sur le territoire national et qu'il y ait une non-conditionnalité à l'accès à l'apprentissage du français, au titre que l'intégration linguistique doit concerner l'ensemble de la population sans faire de discriminations,
- Que la Préfecture de Région réétudie les demandes de subvention des associations, notamment en faveur de nouvelles actions pour l'insertion professionnelle, ce qui est aujourd'hui remis en cause
- Que la Préfecture de Région puisse instruire les projets des centres sociaux et associations financées en 2018 et n'ayant pas déposé de dossier en 2019 du fait des conditions d'instruction difficiles.

Je vous invite à voter en faveur de ce vœu, merci.

DÉLIBÉRATION N° 115

– V14 2019 12 Vœu proposé par les élus de la majorité municipale relatif aux conditions de financement des Ateliers Sociolinguistiques (ASL).

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs
Pour : 21 dont 5 pouvoirs
Abstentions : 5 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M AZIERE, M^{me} CHEVALLIER, M de VIDAS)
dont 1 pouvoir

– Projet de vœu V14 2019 13 Vœu déposé par les élus communistes relatif à la reconnaissance de l'État palestinien.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à M. LIEBAULT pour ce vœu et j'ai une demande de prise de parole du public de « l'association France Palestine Solidarité - Paris 14-6^e arrondissements ».

M. LIEBAULT

Madame la Maire, chers collègues, les élus communistes vous proposent de voter ce vœu, qui souhaite que la Maire de Paris demande à l'État français de reconnaître sans délai l'État de Palestine et d'agir en ce sens auprès du conseil de l'Union européenne et des autres pays membres. Un vœu avait déjà été déposé en 2014 par le Conseil de Paris, mais le présent vœu ajoute plusieurs impératifs et l'actualise.

Tout d'abord, le présent vœu demande de ne plus laisser de délai dans cette reconnaissance, faisant suite à la déclaration d'Emmanuel MACRON en décembre 2017, lors de laquelle il jugeait que cette reconnaissance n'était pas urgente. Étant donné la situation en Palestine, cette reconnaissance est au contraire très urgente et contribuerait à davantage de stabilité au Moyen-Orient à un moment crucial pour cette région.

Ce vœu demande ensuite que le gouvernement français agisse diplomatiquement, afin que les autres pays de l'Union européenne aillent dans le même sens, et la question est d'actualité lorsque l'on voit la percée actuelle des mouvements d'extrême droite au sein de l'UE à l'issue des dernières élections. Une reconnaissance continentale serait un gage d'efficacité vis-à-vis d'Israël, et compenserait le poids néfaste des États-Unis dans ce dossier.

Enfin, depuis le précédent vœu, le Parlement français a invité le Gouvernement à reconnaître l'État palestinien par un vote historique du 2 décembre 2014, et ne pas appliquer cette résolution constituée de la part du Gouvernement français un déni de démocratie, s'asseyant sur l'impératif mis en avant par le Parlement. Depuis lors, la situation s'est encore complexifiée du fait que la loi israélienne du 19 juillet 2018 a constitutionnalisé un état d'apartheid et la poursuite de la colonisation de la Palestine. Chers collègues, voter ce vœu correspond à la vocation de Paris à un double titre : à la fois comme ville de la paix qui rayonne dans le monde et a une voix particulière à porter au monde entier, et comme ville de la diversité où de jeunes Parisiens sont particulièrement sensibles à la question palestinienne dans nos écoles et dans nos quartiers. La capitale est directement liée au monde et détient des responsabilités particulières à faire valoir. Pour toutes ces raisons, j'invite les autres groupes du conseil du 14^e arrondissement à voter ce vœu. Je vous remercie.

M. LEON, du public

Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Je remercie vivement M. LIEBAULT d'avoir déposé ce vœu, car il y a grandement urgence. Je voudrais ajouter quelques éléments. Il y a déjà près de quarante ans, en 1980, à travers la déclaration de Venise, les neuf membres de l'UE disaient qu'il était urgent un règlement du problème palestinien, puisque ce peuple avait déjà trop souffert. Le cadre de ce règlement était le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il est vrai que dans la déclaration de Venise, il était précisé que cela devait se faire à l'issue d'un processus de paix pour tous les pays de la région. Mais cela était proposé il y a quarante ans, et tout a déjà été essayé. Vingt-cinq ans après l'assassinat d'Yitzhak Rabin par un extrémiste israélien, nous ne pouvons pas dire que tout n'a pas déjà été essayé dans un processus de paix pour la région. Maintenant, il y a réellement urgence.

D'autre part, dans cette déclaration, il y avait également la question de Jérusalem dans laquelle les neuf membres de l'UE disaient qu'ils ne reconnaîtraient jamais aucun acte unilatéral concernant Jérusalem. Vous constatez où nous en sommes quarante ans après, avec la reconnaissance du Président Donald TRUMP, ce qui accentue le sentiment d'urgence.

Je vais revenir succinctement sur ce qu'a dit M. LIEBAULT, puisqu'il y a eu non seulement à l'Assemblée nationale le vote, mais ce dernier a été entériné au Sénat le 11 décembre 2014. La majorité était plus courte, mais la volonté était la même.

Tout ceci fait qu'en dépit de certaines des positions ou déclarations très positives sur le conflit de la France et des Européens, nous sommes vraiment en deçà de ce qu'il faudrait faire au niveau des actes. Pourquoi ? Car nous ne voulons pas nous mettre en porte-à-faux avec Israël. Ne pas vouloir l'affronter diplomatiquement est à mon sens une grande erreur alors que M. NETANYAHOU est au pouvoir depuis dix ans et qu'il va certainement former un gouvernement dans lequel quelqu'un qui aurait chez nous les positions de Marine LE PEN ne pourrait pas rentrer tellement elle serait considérée comme une gauchiste. Il est tout de même temps que notre président ait un geste fort en reconnaissant l'État de Palestine, ce qui affirmerait la prévalence du droit sur le fait accompli par la force. Cela entraînerait certainement l'Espagne et d'autres pays européens.

M^{me} CARRERE-GEE

Je voulais juste relire l'article L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales : le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Peut-être, monsieur, ne connaissez-vous pas cet article, mais Madame la Maire vous le connaissez et il n'y a pas lieu de débattre sur ce type de sujet, quoi que l'on en pense sur le fond. Nous n'allons pas entamer un débat de politique étrangère, d'autant que nous ne sommes même pas un Conseil municipal, mais bien un Conseil d'arrondissement. Nous ne prendrons évidemment pas part au vote. Je suppose que vous étiez inscrit, puisque vous saviez qu'il fallait s'inscrire pour parler. Je regrette que ceux qui souhaitent parler des feux rouges à Pernety ne puissent pas s'exprimer, mais que l'on puisse faire de longs développements sur le sort de la Palestine.

M. LETISSIER

Lorsque 95 % de l'ordre du jour traite directement de questions relatives au 14^e et que nous disposons d'un moment pour évoquer une question grave et symbolique et pour laquelle nous pouvons porter un acte politique et symbolique en tant que collectivité et organisation démocratique, je pense que c'est important. Nous l'avons déjà fait quelques fois par le passé et comme M. LIEBAULT l'a très bien dit, Paris est également une ville qui a un poids et une image. Il est clair sur cette question que tant qu'il n'y aura pas deux états, toute la souffrance humaine continuera. Nous soutiendrons en conséquence cette démarche.

M^{me} PETIT

Je suis partagée, car lorsque nous votons des vœux qui concernent les associations juste avant cela, vous n'avez pas de position.

M^{me} BERTRAND

Il existe des vœux identiques pour lesquels j'ai considéré que ce n'était pas le lieu, et je vous rejoins M^{me} CARRERE-GEE, quel que soit le fond sur lequel nous sommes probablement d'ailleurs en désaccord. Je ne juge pas sur le fond, mais ne prends pas part aux votes, car je considère qu'il s'agit d'une question qui n'a pas lieu d'être dans une telle instance.

M. AZIERE

Je vais aller exactement dans le même sens puisque nous considérons, ce qui est une attitude constante du groupe UDI-MoDem en Conseil de Paris comme en Conseil d'arrondissement, que nous n'avons aucune compétence sur un sujet qui ne rentre pas dans des problématiques ni ne concerne le Code des collectivités locales, donc nous ne prendrons pas part au vote. J'ajoute que ces sujets peuvent être éventuellement discutés pour rejoindre l'intervention de M. LETISSIER, mais j'estime que si ces Conseils d'arrondissement ouvrent très largement un certain nombre de débats, il semble que d'ouvrir les débats sur des questions de politique étrangère est une incitation problématique pour la densité des débats, ainsi que la longueur et la densité d'un conseil qui devrait se consacrer aux grands projets de l'arrondissement et aux problématiques municipales. Enfin, vous avez une députée de la circonscription du 14^e et 6^e arrondissement, Marielle de SARNEZ, qui est présidente de la Commission des affaires étrangères et également Conseillère de

Paris. Je vous propose plutôt de lui écrire et de vous adresser à elle, vous aurez là au moins des éléments plus fiables.

M^{me} PETIT

Juste pour répondre : 100 % des délibérations concernent les affaires de Paris et de l'arrondissement, et 99,99 % des vœux qui ont été déposés par la majorité municipale et l'opposition sont des vœux qui concernent des sujets locaux et parisiens, très souvent en lien avec des sujets de politique nationale. Je pense que nous avons été, tout au long de cette mandature, respectueux de ces sujets. Si un vœu est déposé par un groupe politique de ce Conseil d'arrondissement, il est inscrit à l'ordre du jour, et je pense que nous sommes tous des citoyens élus de la République et capables de voter sur ce projet de vœu là.

DÉLIBÉRATION N° 116

– **V14 2019 13 Vœu déposé par les élus communistes relatif à la reconnaissance de l'État palestinien.**

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 1 (M GRUNENWALD) dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 10 (M^{me} CARRERE-GEE, M VIRY, M AZIERE, M^{me} CHEVALLIER, M de VIDAS, M^{me} TONOLLI, M^{me} BERTRAND, M ANTONELLI, M^{me} POURTAUD, M^{me} GUY-DUBOIS)

– **Projet de vœu V14 2019 15 Vœu déposé par M Éric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem relatif aux nuisances sonores de l'Entrepôt.**

Rapporteur : M. Éric AZIERE

M. AZIERE

Tout le monde connaît et aime l'Entrepôt, même s'il est vrai que le changement de propriétaire a conduit à un changement d'usage du lieu. Il en résulte que les nuisances sonores sont plus fréquentes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant. Je crois que la tranquillité des nuits parisiennes est un souci de l'ensemble des élus. En l'occurrence, il s'agirait simplement de demander à la Préfecture de Police d'envoyer des services compétents et d'obtenir une expertise de dépassements de ces seuils réglementaires. Je pense que dans ce type d'affaires, une médiation en répondant à la préoccupation des riverains et en vérifiant qu'il y a véritablement un regain d'activité qui suscite des nuisances sonores plus que de nature et que les riverains n'ont pas envie de supporter mérite d'être étudiée, afin que nous essayions de résoudre le problème par la conciliation. Le mieux serait de pouvoir expertiser ces nuisances en mesurant le bruit.

M^{me} PETIT

Pour donner quelques éléments de réponse sur les nuisances sonores de l'Entrepôt. Ce dernier a connu des aléas de chantier, puisqu'au fur et à mesure, les repreneurs ont découvert un certain nombre d'éléments nouveaux qui ont fait que le chantier a pris du retard et a été beaucoup plus complexe que cela n'avait été prévu initialement. Ils sont donc encore aujourd'hui dans un lieu qui n'est pas insonorisé.

De ce fait, je ne suis pas favorable à voter ce vœu puisque la médiation est faite puisque Mélody TONOLLI, dès que nous avons été saisis par les riverains, a été les rencontrer et les représentants des riverains ont été reçus plusieurs fois. Nous sommes dans une phase de médiation ou nous allons recevoir l'équipe qui a repris le lieu et les riverains, afin que les repreneurs puissent expliquer aux riverains leur programmation. Elle sera très légère cet été puis il y aura une

nouvelle fermeture à la rentrée pour terminer les travaux, notamment les aménagements acoustiques de l'intérieur de l'entrepôt, qui pourra ensuite rouvrir. Ce dernier est en contact permanent avec la Préfecture de Police qui va jouer son rôle de contrôle et d'expertise puisque les gestionnaires vont conduire une étude acoustique, qui sera présentée aux riverains, afin de déterminer si tout ce qui est prévu sera efficace.

En revanche, le restaurant restera tel quel et il y a une très belle programmation cinématographique que je vous invite à découvrir, et il s'agissait d'une volonté du repreneur de garder l'Entrepôt comme lieu de cinéma. En attendant, ils ont très peu d'occupation de la grande salle, puisqu'elle est en travaux. Je ne suis donc pas favorable à ce vœu puisque le travail est fait et qu'une visite va être programmée très prochainement en lien avec la Préfecture. Mais comme vous habitez le quartier et que vous avez participé à la marche et à l'atelier de concertation sur les feux, je vous inviterai avec plaisir à cette rencontre avec les riverains, afin que nous entendions les mêmes choses.

M. AZIERE

Je vais maintenir le vœu, car ce que vous m'avez dit me rassure sur le niveau de conscience que vous avez et que tout le monde a sur les travaux en cours et sur le fait que tout cela pourrait trouver une issue bénéfique. Néanmoins comme vous avez parlé au futur de tout ce qui doit être clôturé, cette période étant devant nous, nous maintenons ce vœu, afin de conserver un niveau de vigilance complet sur ce dossier. Comme cela, nous serons heureux de voir que tous les engagements que vous venez de décrire auront été respectés.

DÉLIBÉRATION N° 116

– **V14 2019 15 Vœu déposé par M Éric AZIERE et les élus du groupe UDI-MoDem relatif aux nuisances sonores de l'Entrepôt.**

Rapporteur : M. Éric AZIERE

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 5 (Mme CARRERE-GEE, M VIRY, M AZIERE, Mme CHEVALLIER, M de VIDAS)
dont 1 pouvoir

Contre : 21 dont 5 pouvoirs

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 24 juin 2019 et sera précédé d'un CICA sur le thème de la santé.